



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

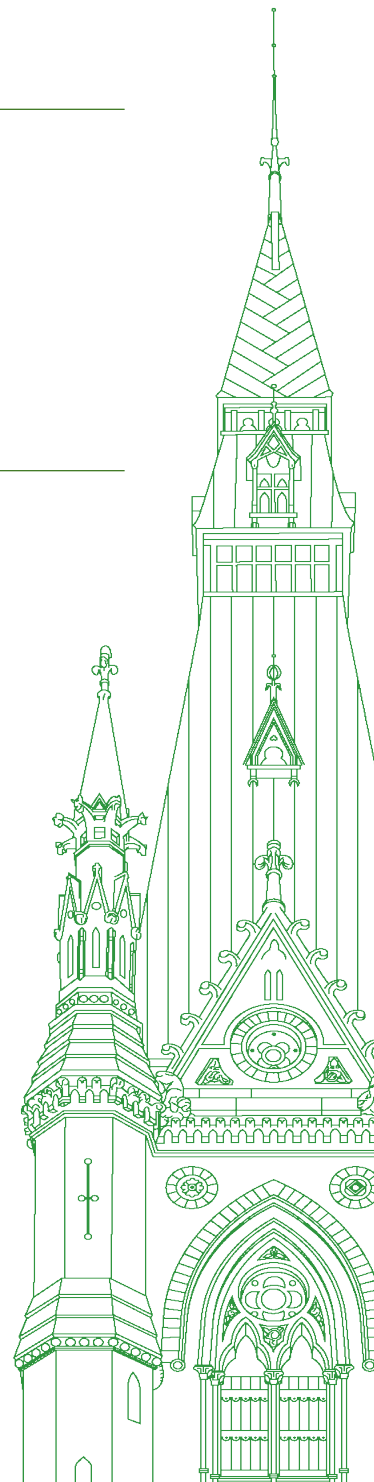
Comité permanent du patrimoine canadien

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 019

Le lundi 8 décembre 2025

Présidente : Lisa Hepfner



Comité permanent du patrimoine canadien

Le lundi 8 décembre 2025

• (1545)

[Traduction]

La présidente (Lisa Hepfner (Hamilton Mountain, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 19^e réunion du Comité permanent du patrimoine canadien.

Comme nous n'avons pas de participants en personne, je vais sauter cette partie des instructions.

Conformément à la motion de routine adoptée par le Comité, je vous informe que tous les témoins ont effectué les tests de connexion nécessaires avant la séance.

Si vous désirez intervenir, veuillez attendre que je vous donne la parole en prononçant votre nom. Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mercredi 5 novembre 2025, le Comité reprend son étude des effets des influenceurs et des contenus des réseaux sociaux sur les enfants et les adolescents.

Nous avons le plaisir d'accueillir six témoins en ligne aujourd'hui, à commencer par M. Perry Mason. Eh oui, à Hamilton, ils ont leur propre détective Perry Mason; ce n'est certes pas un avocat de la défense hors pair, mais il n'en reste pas moins impressionnant. Monsieur Mason, je suis ravie de revoir parmi nous.

Le Comité a également le plaisir d'accueillir les invités suivants: Dimitri Pavlounis, directeur, Recherche, CIVIX; Ève Tessier-Bouchard, éditrice, Les As de l'Info, Les Coops de L'information; Stacy Hanson, conseillère d'orientation, École secondaire, Saskatoon Public Schools; et André Côté, directeur exécutif intérimaire, The Dais at Toronto Metropolitan University.

Bienvenue à tous. Chaque témoin dispose de cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire.

Nous allons commencer par M. Mason. Pour être parfaitement honnête, je tiens à rappeler que M. Mason occupe aujourd'hui mon bureau de circonscription.

Perry Mason (consultant en justice réparatrice, à titre personnel): En effet, je garde votre chaise bien au chaud.

La présidente: Très bien, vous bénéficiez là d'un bureau fort confortable.

Monsieur Mason, vous avez cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire. Vous pouvez commencer quand vous le souhaitez, je vous prie.

Perry Mason: J'aimerais parler de la crise des malentendus entre les générations. Je suis ici aujourd'hui parce que je pense être en

mesure d'analyser cette crise à travers un prisme unique à trois focales.

Je suis un grand-père qui élève un enfant né à l'ère numérique, et un d'ancien policier en milieu scolaire ayant observé la transition numérique transformer nos écoles. Mais surtout, ma neurodivergence me confère une force particulière, celle de reconnaître les schémas. Je ne vois pas seulement des incidents, je vois les méta-schémas qui relient les 30 dernières années de la culture jeune. Je suis ici pour vous faire part d'une chose simple et peut-être dérangeante: la boussole que nous, les adultes, utilisons est probablement devenue inadéquate, voire obsolète.

Pour expliquer l'erreur que nous commettons, je dois vous emmener dans le Nord. J'ai eu le privilège de visiter à deux reprises la nation crie dans le Nord du Québec afin d'animer des cercles de justice réparatrice. J'ai même eu l'honneur de m'exprimer à la radio crie de la SRC. À mon arrivée, j'ai dû remettre en question mes préjugés. Pour un étranger, ces communautés semblent isolées, mais lorsque je me suis assis dans ces cercles et que je me suis laissé guider par ma curiosité plutôt que par mes préjugés, je n'ai pas trouvé d'isolement. J'ai découvert une culture dynamique et autonome, fonctionnant à une fréquence que le Sud a souvent du mal à capter. Ils n'étaient pas perdus, ils étaient souverains.

Il s'agit là d'une leçon que j'applique à nos enfants. Nos jeunes ont migré vers un nouveau territoire. Nos enfants ont développé leur propre langage, leur propre culture, et même leur propre économie. Tout comme nous échouons lorsque nous essayons de réglementer des cultures que nous ne comprenons pas, je pense que nous échouons à réglementer la génération du numérique, également appelée la génération Z, parce que nous refusons ou sommes incapables d'apprendre leur langage.

Pour prouver à quel point cette réalité est sans frontières, laissez-moi vous raconter ce que mon petit-fils regarde ou a regardé. Imaginez un vlogue d'influenceur classique. Il y a une musique entraînante, un montage soigné et une jeune femme qui rit en mangeant une glace. Voici maintenant la révélation : elle diffuse depuis la Corée du Nord. Pour ma génération, la Corée du Nord est synonyme de menace nucléaire. Pour sa génération, ce n'est qu'une chaîne parmi d'autres. Il ne voit pas de propagande. Il voit du contenu. Il l'admire non pas parce qu'elle soutient un régime, mais parce qu'elle sait comment contourner l'algorithme et échapper aux restrictions imposées par le régime nord-coréen. Il respecte l'éthique des pirates informatiques, faute d'un meilleur terme. C'est là que réside le fossé entre nos réalités. Nous voyons une dictature; lui voit une créatrice de contenu en train de remporter la partie.

Je pense qu'un bon terme pour le désigner, lui et d'autres, est « souverain numérique ». Trop souvent, nous sommes portés à percevoir ces jeunes comme des victimes. Il y a quelques nuits, je me suis assis avec mon petit-fils de 22 ans pour une conversation de deux heures, sans filtre et, pour être franc, inattendue, et il m'a corrigé. Il m'a dit qu'il n'avait pas échoué à se lancer. Il a créé une entreprise de commerce électronique. Il a voyagé en Europe. Il a vécu dans des penthouses et navigué sur des yachts. Il m'a dit qu'il pouvait retrouver ce luxe quand il le souhaitait, mais qu'à l'heure actuelle, la proposition de valeur se trouvait ici. C'est un souverain numérique. Il est physiquement présent, mais sur le plan social et économique, il vit dans une dimension que les membres du Comité n'ont peut-être même pas encore cartographiée.

Néanmoins, je dois apporter certains bémols à ce mode de vie numérique. En effet, la souveraineté numérique s'accompagne d'une perte de conséquences. Dans le monde réel, les mots sont porteurs de sens et ont du poids. Dans un univers numérique par contre, les mots ne constituent qu'un bruit de fond, les insultes deviennent de simples marqueurs de ponctuation, et la moralité est réduite à un score algorithmique. Comme rien ne semble avoir d'importance, beaucoup de nos jeunes se retrouvent dans une position particulièrement vulnérable face aux prédateurs.

À titre personnel, je me suis familiarisé avec le côté obscur du Web grâce à mes relations avec Carol Todd, la mère d'Amanda Todd, ainsi qu'avec Leah Parsons, la mère de Rehtaeh Parsons. Le danger n'est pas que les enfants perdent leur temps. Le danger est qu'ils soient conditionnés dans un monde où les règles de la vie réelle ne s'appliquent pas. Lorsqu'un prédateur répète à un enfant qu'il est le seul à pouvoir le comprendre, l'enfant est porté à le croire, car les adultes autour de lui ont eux-mêmes cessé d'essayer de le comprendre.

• (1550)

Mon message est simple: on ne peut pas réglementer une réalité que l'on ne comprend pas pleinement. Si vous essayez de légiférer sur la sécurité depuis l'extérieur, vous échouerez peut-être. La seule manière d'assurer leur protection est de faire ce que j'ai fait avec mon petit-fils: abandonner tout jugement, aborder la situation avec curiosité, traduire et ne pas punir.

Enfin, je tiens à être transparent quant à la manière dont ces remarques ont été préparées. En tant que personne neurodivergente atteinte de trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité, ou TDAH, mon esprit fonctionne selon des schémas et par la curiosité, mais il a du mal à s'adapter à une culture linéaire. Pour préparer cette journée, j'ai utilisé l'IA, non pas pour générer mes idées, mais pour les organiser. J'ai fourni l'expérience vécue; l'IA a fourni la fonction exécutive.

J'ai donc utilisé les outils de la souveraineté numérique pour communiquer avec le Comité. Si un grand-père peut s'associer à une machine pour se faire comprendre, nous pouvons certainement trouver un moyen de communiquer avec la génération qui vit à l'intérieur.

Je vous remercie.

La présidente: Nous vous remercions, monsieur Mason.

Je cède maintenant la parole à Mme Tiana Sharifi, directrice générale au Center for Exploitation Education.

Madame Sharifi, à vous la parole pour cinq minutes, je vous prie.

Tiana Sharifi (directrice générale, Center for Exploitation Education): Je tiens d'abord à remercier les membres du Comité de me donner l'occasion de m'exprimer aujourd'hui.

Je m'appelle Tiana Sharifi. Je suis fondatrice et directrice générale du Center for Exploitation Education, un organisme spécialisé dans la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes. Je suis experte en la matière depuis plus de 10 ans. Je suis mère et j'aborde ce sujet sous un angle unique: je suis moi-même une influenceuse à bien des égards. J'ai développé une large audience sur les réseaux sociaux, où mon contenu éducatif a touché des millions de familles qui n'y auraient pas eu accès autrement, et a sauvé la vie de jeunes qui ont directement demandé de l'aide.

Toutes les plateformes de réseaux sociaux ne sont pas égales, car elles présentent différents niveaux de risque. Certaines sont proactives en matière de sécurité des enfants et souhaitent que leurs plateformes soient utilisées à bon escient, tandis que d'autres n'ont d'autre intention que de monétiser leurs utilisateurs et leurs consommateurs.

Pour ceux d'entre nous qui travaillent dans le domaine de la lutte contre l'exploitation sexuelle, les principales menaces qui pèsent sur le bien-être des enfants en ligne sont évidentes. Premièrement, la culture des influenceurs alimente la sexualisation et l'exploitation des jeunes. Deuxièmement, les garçons sont amenés à adopter des croyances sexistes néfastes qui normalisent la violence et la prédation. Troisièmement, la manipulation psychologique, l'extorsion sexuelle et les contenus pédopornographiques sont en augmentation, les délinquants sexuels étant de plus en plus libres de commettre des méfaits en ligne.

Je voudrais commencer par le premier point. Les influenceurs ont aujourd'hui un impact considérable. Beaucoup créent des contenus utiles pour les adultes et, dans l'ensemble, ils ne sont pas nuisibles en soi. Néanmoins, le problème est que les influenceurs que les enfants suivent ne sont pas tout à fait adaptés à leur âge. Les jeunes se tournent vers les influenceurs pour comprendre les normes de genre, les relations, la sexualité et même le niveau d'objectivation considéré comme normal, ce qui est intrinsèquement nuisible.

La culture des influenceurs a également normalisé la marchandisation des personnes. Les jeunes filles, en particulier, sont transformées en produits sur le plan économique, et non au sens figuré. Elles voient leur corps, leur intimité et leur vie personnelle monétisées, ce qui leur enseigne que les personnes peuvent être achetées, vendues et consommées. Cette normalisation a des conséquences. J'ai observé plusieurs jeunes filles être conditionnées à l'idée de s'inscrire sur la plateforme OnlyFans et de se trouver un papa-gâteau. Bien entendu, dès qu'elles atteignent l'âge de 18 ans, nous allons soudainement qualifier cette participation de consentement.

Dans le même temps, les garçons apprennent ce qu'ils sont censés être en tant qu'hommes, et ils l'apprennent à partir de certaines des pires voix présentes en ligne. J'ai remarqué un changement radical chez les jeunes garçons lorsque je fais des présentations, et j'entends désormais des discours et des slogans tels que « les filles doivent être soumises » et « le rejet est un manque de respect ». Ces messages proviennent directement de l'« androsphère », également appelée « sphère masculiniste » qui comprend les communautés incel, les suprémacistes masculins et les influenceurs antiféministes qui présentent la misogynie comme une forme d'émancipation pour nos jeunes garçons.

Ces idéologies touchent nos garçons au moment même où ils forgent leur identité. Si vous êtes un garçon et que vous créez un compte sur pratiquement n'importe quelle plateforme de réseau social, le contenu que vous recevez est conçu pour être choquant, violent et misogyne. Les garçons sont façonnés par ces prédateurs, ces misogynes et ces extrémistes qui leur disent que l'agressivité est synonyme de confiance en soi et que l'empathie est synonyme de faiblesse. Ce contenu ne provient pas des recoins obscurs d'Internet, mais des plateformes grand public elles-mêmes.

Les algorithmes qui poussent les filles vers des contenus sexualisés et les garçons vers des contenus misogynes sont ceux qui rendent la manipulation psychologique plus facile pour les prédateurs. La manipulation psychologique, les abus basés sur des images et le chantage sexuel sont en forte augmentation, comme nous le savons, car les délinquants n'ont plus besoin de chercher des occasions; certaines plateformes les créent pour eux.

De nombreuses plateformes utilisent un langage trompeur qui crée un faux sentiment de sécurité chez les enfants. Le dossier « My Eyes Only » de Snapchat et le mode « Disparaître » d'Instagram suggèrent la confidentialité, le secret et le contrôle, alors qu'en réalité, ces fonctionnalités facilitent l'exploitation et rendent la détection plus difficile. Certaines applications sont même conçues pour être prédatrices, encourageant les enfants à faire défiler leur écran pour rencontrer des inconnus ou interagir avec des robots conversationnels qui engagent des discussions à caractère sexuel.

Nous ne pouvons pas continuer à demander aux enfants et aux parents de naviguer dans un système qui n'a jamais été conçu pour assurer leur sécurité. Le gouvernement doit collaborer avec les plateformes, et si une plateforme refuse de coopérer, elle devrait perdre son accès au marché canadien, point final.

Mes principales recommandations comprennent, entre autres, l'imposition de sanctions financières aux plateformes qui ne se conforment pas à la réglementation canadienne, la mise en place de canaux de signalement simples et rapides avec des délais de réponse limités, la responsabilisation des plateformes et l'imposition d'un âge minimum obligatoire et de vérifications d'âge obligatoires. J'en ai plusieurs autres, mais je sais que je risque de manquer de temps.

• (1555)

La présidente: Il vous restait encore une vingtaine de secondes, mais j'espère que nous pourrions discuter davantage de vos recommandations au cours de notre étude d'aujourd'hui.

Nous allons maintenant céder la parole à Dimitri Pavlounis, de Civix.

Monsieur Pavlounis, vous avez cinq minutes, je vous prie.

Dimitri Pavlounis (directeur, Recherche, CIVIX): Je vous remercie, madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je m'appelle Dimitri Pavlounis. Je suis directeur de recherche chez Civix, un organisme caritatif national dédié à l'éducation civique, et dont la mission principale est de développer les habitudes et les aptitudes civiques chez nos concitoyens.

Nous travaillons principalement avec des enseignants de la maternelle à la 12^e année de toutes les provinces et de tous les territoires, et offrons des programmes gratuits en anglais et en français.

Nous sommes surtout connus pour notre programme phare de vote étudiant, mais nous offrons également de nombreux autres programmes axés sur l'engagement civique, le discours civique, ainsi que la littératie numérique.

Au cours des derniers temps, vous avez entendu parler de nombreux défis sociaux différents, chacun ayant des liens distincts avec les médias sociaux. Certains de ces défis pourraient être mieux relevés par la réglementation, tandis que d'autres pourraient nécessiter des cadres de soutien ou d'éducation. Beaucoup ont probablement besoin des deux.

Même si je vais aujourd'hui mettre l'accent sur la nécessité d'une éducation aux médias, je tiens à préciser que nous ne considérons pas cela comme la seule ni même la meilleure solution à tous ces défis. Nous y voyons plutôt un élément essentiel d'une stratégie à l'échelle nationale visant à aider les jeunes Canadiens à mieux maîtriser leur vie en ligne.

L'éducation aux médias est bien entendu une expression générale qui englobe de nombreux concepts et compétences différents, mais chez CIVIX, nous considérons la maîtrise des médias numériques comme un élément indispensable à une citoyenneté éclairée. Notre programme d'éducation aux médias numériques enseigne des compétences empiriquement prouvées qui ont démontré leur capacité à améliorer de manière significative la capacité des élèves à naviguer dans l'information et à porter des jugements plus éclairés sur le contenu qu'ils voient en ligne. Cela inclut la capacité à distinguer le vrai du faux, mais aussi à naviguer parmi tous les contenus partisans, polarisants ou manipulateurs qui brouillent la frontière entre le vrai et le faux et qui reflètent en grande partie ce que nous et les jeunes rencontrons réellement en ligne.

Depuis le lancement de ce programme d'éducation, plus de 8 000 enseignants se sont inscrits et plus de 4 000 ont participé à l'un de nos ateliers de formation. Aujourd'hui, je souhaite partager quatre enseignements qui permettent d'expliquer l'état actuel de l'éducation à la culture numérique et ce qui, selon nous, est nécessaire pour mieux soutenir les jeunes à l'avenir.

Premièrement, la bonne nouvelle est qu'il ne s'agit pas principalement d'un problème lié aux programmes scolaires. Bien que ceux-ci puissent certainement être renforcés et rationalisés, l'éducation aux médias fait déjà partie des programmes scolaires dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Le problème, du moins en ce qui concerne l'enseignement de l'évaluation de l'information, est que le simple fait qu'un sujet figure dans le programme scolaire ne garantit pas qu'il soit prioritaire ou enseigné efficacement. À titre d'exemple, dans notre étude portant sur plus de 2 300 élèves dans l'ensemble du Canada, nous avons constaté que de nombreux élèves apprennent des méthodes qui ne fonctionnent pas ou qui ont des effets contraires à ceux escomptés dans la pratique. Ces conclusions concordent avec celles d'autres recherches, notamment celles menées aux États-Unis par l'Université Stanford.

Je tiens à être clair: cette problématique n'est en rien la faute des enseignants. La plupart de ces contenus sont tout nouveaux pour eux, et les éducateurs manquent souvent de soutien pour se tenir au courant des meilleures pratiques, en particulier dans un paysage médiatique en rapide évolution. Plus important encore, de nombreuses méthodes inefficaces apparaissent encore régulièrement dans les ressources destinées aux éducateurs, ce qui ne fait que semer la confusion.

Deuxièmement, même si notre priorité est de lutter contre la désinformation, nous ne pouvons pas nous concentrer uniquement sur le discernement. L'éducation aux médias, sous toutes ses formes, doit tenir compte des facteurs socio-émotionnels qui rendent les gens vulnérables aux messages trompeurs et nuisibles. Les renseignements diffusés sur les réseaux sociaux n'existent pas en vase clos, et les internautes ne les intègrent pas simplement parce qu'ils y sont exposés, mais plutôt parce qu'ils trouvent un écho authentique en eux, qu'ils répondent à un besoin émotionnel ou cognitif.

Il ne suffit donc pas d'apprendre aux jeunes à discerner la crédibilité. Les jeunes doivent également avoir de réelles occasions de réfléchir à la manière dont le contenu qu'ils voient en ligne produit du sens et comment, qu'il soit vrai ou faux, nuisible ou non, il peut faire appel à nos biais cognitifs et contribuer à notre sentiment d'identité ou d'appartenance à une communauté. Ces conversations essentielles pourraient et devraient avoir lieu dans de nombreux espaces, notamment à la maison et à l'école, où elles peuvent se dérouler avec des adultes de confiance, de manière sécuritaire et structurée, et qui sont déjà soutenues par les programmes scolaires existants.

Troisièmement, aucune formation en éducation aux médias ne peut compenser l'érosion rapide de l'écosystème médiatique. Les efforts déployés à l'échelle nationale et fondés sur des données probantes sont essentiels, mais ils demeurent futiles en l'absence d'un environnement informationnel sain. La réglementation des médias sociaux ne suffira pas à améliorer la situation en l'absence d'investissements importants dans une information à la fois accessible, de haute qualité, et adaptée à la réalité des jeunes Canadiens.

Pour conclure, je tiens à plaider en faveur de l'intégration des voix des jeunes dans vos consultations et vos prises de décision. Je soutiens actuellement un projet mené par des étudiants au Nouveau-Brunswick sur l'IA et l'éducation. Ces lycéens, comme les jeunes de tout le pays, se soucient profondément de l'impact de la technologie sur leur vie. Plus important encore, leurs expériences vécues fournissent des informations qui ne peuvent être communiquées par des statistiques, des résultats d'enquêtes ou les voix des adultes. Si nous craignons que les jeunes se tournent vers les réseaux sociaux en partie parce qu'ils sont déçus par nos institutions démocratiques ou par les formes traditionnelles d'expertise, les inviter à participer à ces conversations sur l'une des questions civiques déterminantes de leur vie peut grandement contribuer à instaurer la confiance, et conduire à de meilleurs résultats concrets.

Je vous remercie pour le temps que vous m'avez accordé, et j'attends vos questions.

• (1600)

La présidente: Je vous remercie.

[Français]

La prochaine intervenante est Mme Ève Tessier-Bouchard, éditrice du quotidien *Les As de l'info*, Les Coops de l'information.

Madame Tessier-Bouchard, vous avez la parole pour cinq minutes.

Ève Tessier-Bouchard (éditrice, Les As de l'info, Les Coops de l'information): Madame la présidente, chers membres de cet important Comité, je vous remercie beaucoup de cette invitation à échanger avec vous.

Je dirige actuellement le seul quotidien francophone pour enfants au Canada, qui s'appelle *Les As de l'info*. Ce média s'adresse parti-

culièrement aux enfants de 8 à 12 ans et leur explique, chaque jour, l'actualité sur un site Internet. À ce jour, il y en a très précisément 26 291 qui sont inscrits sur notre site, par ailleurs gratuit.

Nous ne sommes pas exactement un réseau social comme ceux dont on parle aujourd'hui, mais nous sommes une communauté sécuritaire dans laquelle les enfants sont protégés par un pseudonyme, un avatar, et où ils peuvent s'engager, s'informer, échanger entre eux, commenter et donner leur avis de toutes sortes de façons possibles.

Les As de l'info constituent donc un petit réseau social d'information qui bénéficie d'une modération sept jours sur sept. On demande l'accord des parents à l'inscription et on instaure sur le site un climat de respect, tout en favorisant l'expression de l'esprit critique de nos chers petits as, la majorité fréquentant encore l'école primaire.

Notre site est gratuit. Cela demande beaucoup d'efforts, évidemment, pour le financer. Toutefois, nous y tenons mordicus parce qu'il ouvre la porte à tous les enfants curieux de tous les milieux sociaux, ce qui est essentiel. Ce que nous cherchons à faire, c'est offrir des notions de citoyenneté numérique et d'éducation aux médias et à l'information, et surtout donner aux enfants l'envie de s'engager en tant que petits citoyens.

Je fais une brève parenthèse parce qu'ils n'en sont pas les citoyens de demain. Ils sont petits, mais ils sont déjà membres de notre société et ils ont besoin d'être inclus dans la conversation. D'ailleurs, nous avons mené un sondage Léger auprès des enfants de 8 à 12 ans en 2024: 60 % d'entre eux nous ont dit clairement trouver que le gouvernement ne pensait pas suffisamment aux enfants avant de prendre des décisions; 66 % d'entre eux se disaient capables de conseiller le gouvernement. Alors, soyez-en avisés.

Nous voulons induire aussi un sentiment de compétence chez nos lecteurs, qui leur permettra d'être des petits pollinisateurs de bonne information dans leur milieu. La semaine dernière, vous avez rencontré Marie-Ève Carignan de la chaire UNESCO-PREV, et elle vous a parlé d'une étude que nous avons menée en collaboration et selon laquelle, oui, les enfants peuvent devenir des chefs de file dans la course contre la désinformation s'ils sont bien accompagnés, s'ils ont confiance et s'ils comprennent bien les enjeux.

Nous savons que 25 % des enfants de 8 ans disent avoir un compte sur au moins un réseau social. Pour ce groupe d'âge, c'est souvent YouTube et TikTok. Nous pouvons donc dire que cela fait partie de leur vie. Notre préoccupation collective devrait être celle-ci: selon nous: comment pouvons-nous les accompagner dans la découverte et l'utilisation de ces outils, qui sont de leur époque, et comment pouvons-nous ne pas en faire des analphabètes numériques tout en les protégeant des contenus négatifs, complotistes ou qui pourraient mener à la radicalisation?

Devant cette vaste question de l'influence des réseaux sociaux sur les jeunes, la position des As de l'info est entièrement associée à l'importance de l'information, de l'éducation, de l'accompagnement des enfants et des ados, de même qu'à la disponibilité des contenus vérifiés en ligne. Comme nous le savons, les médias sont bloqués par les GAFAM dans notre pays, et cela nous complique grandement la tâche. La découvrabilité des contenus fiables a vraiment de gros bâtons dans les roues.

Investir dans l'éducation numérique, comme le font les Coops de l'information qui soutiennent les As de l'info, ce n'est pas à la portée de tous les médias d'ici qui, pour la plupart, en arrachent financièrement. La solution est-elle d'interdire carrément les réseaux sociaux aux jeunes, comme le font certains pays? A-t-on besoin d'une plus grande vigilance, d'une barrière de sécurité plus contraignante à l'entrée des réseaux sociaux? Devrait-on peut-être établir des catégories d'âge pour accéder au contenu? Faut-il un investissement important dans l'éducation des jeunes, dans l'éducation numérique des jeunes dès l'enfance?

Pour les As de l'info et pour moi, qui travaille en contenu jeunesse depuis 35 ans, pour la maman et la grand-maman que je suis, l'éducation et la compétence des enfants et des ados sont la clé principale. C'est plus que l'interdiction. Il faut pouvoir acquérir de l'expérience en navigation pour être un bon capitaine et éviter les écueils, autant sur l'eau que sur le Web, selon moi.

Merci.

• (1605)

La présidente: Je vous remercie.

[Traduction]

Nous accueillons ensuite Mme Stacy Hanson, conseillère d'orientation, École secondaire, Saskatoon Public Schools. Je peux probablement deviner qui vous a invitée ici aujourd'hui.

Madame Hanson, à vous la parole pour cinq minutes, je vous prie.

Stacy Hanson (conseillère d'orientation, École secondaire, Saskatoon Public Schools): Je vous remercie de me donner l'occasion de venir témoigner aujourd'hui.

Je m'appelle Stacy Hanson. Je suis conseillère d'orientation dans une école secondaire. Les préoccupations que je partage aujourd'hui proviennent de conseillers d'orientation et d'animateurs de programmes d'actions réparatrices dans les écoles secondaires publiques de Saskatoon. Elles reflètent des tendances que nous observons régulièrement, et non des incidents isolés.

Notre première préoccupation concerne le harcèlement ciblé en ligne. Dans un cas, un groupe d'élèves a manipulé une vidéo dans laquelle ils provoquaient un conflit, a dissimulé son rôle, et n'a publié que la riposte de la victime afin de le faire passer pour un raciste. La haine en ligne est devenue si intense qu'il a craint pour sa sécurité, a apporté une arme à l'école et a finalement changé d'établissement et de nom.

Le harcèlement ciblé comprend également l'exclusion sociale coordonnée. Les discussions de groupe et les messages sur Snapchat sont utilisés pour inciter des groupes entiers de pairs à s'en prendre à une seule personne ou à un seul élève. Les élèves créent des pages d'avertissement sur leurs camarades socialement vulnérables, diffusant des accusations sans preuve. La rapidité, la portée et le caractère public de ces attaques amplifient les dommages bien au-delà de ce qui était possible avant l'avènement des réseaux sociaux. Dans un cas, la victime de harcèlement a fini par se donner la mort.

Nous observons également des adolescents se faire passer pour d'autres élèves, voire des enseignants, en créant de faux comptes. Ces comptes publient des images ou des messages troublants qui nuisent à la réputation, provoquent de l'embarras, de la honte et ont des répercussions importantes sur la santé mentale.

Le harcèlement en ligne dépasse désormais largement le cadre des formes de harcèlement dites traditionnelles. Nous recommandons généralement aux élèves de bloquer la personne qui les harcèle, mais les adolescents ont appris à contourner cette mesure. Ils créent de nouveaux comptes ou de nouveaux groupes de discussion, ou demandent à leurs amis de rajouter la victime dans les conversations. Le blocage ne met plus fin au harcèlement. En fait, cela ne fait souvent qu'aggraver la situation. En conséquence, les jeunes n'ont pratiquement aucun moyen d'échapper à leurs harceleurs. Ceux-ci les suivent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et même chez eux.

Notre deuxième préoccupation concerne l'exploitation sexuelle et les techniques de manipulation psychologique. Par exemple, une jeune fille de 15 ans a recueilli plus d'un demi-million d'abonnés sur une version chinoise de TikTok, puis a été prise pour cible par des adultes se faisant passer pour des dirigeants d'un site de contenu pour adultes. Ils l'ont incitée à envoyer des vidéos à caractère sexuel et ont partagé les bénéfices avec elle. La jeune fille pouvait récolter des milliers de dollars par mois à l'insu de sa famille. Les forces policières tant canadiennes que chinoises ont alors dû intervenir afin de limiter la portée des préjugés contre cette jeune fille.

Dans un autre cas, une élève de 11^e année a été séduite par un homme de 35 ans qu'elle a rencontré sur le jeu en ligne Roblox. Il a pris l'avion depuis les États-Unis jusqu'en Saskatchewan pour la rencontrer pendant que ses parents étaient au travail. Lorsque la direction de l'école est intervenue, elle a appris que l'élève croyait sincèrement qu'il s'agissait d'une relation amoureuse, ce qui montre à quel point il est facile pour les adolescents de nouer des liens avec des individus qu'ils n'ont pourtant jamais rencontrés en personne.

Notre troisième préoccupation concerne le sextage, la sextorsion et la coercition. Les adolescents partagent des images intimes en pensant qu'elles resteront privées, mais ce n'est souvent pas le cas. Ces images sont utilisées à des fins de manipulation ou de vengeance après une rupture. Alors qu'autrefois, les jeunes menaçaient de s'automutiler pour empêcher la fin d'une relation, beaucoup menacent aujourd'hui de diffuser des photos privées. Les filles, en particulier, éprouvent une profonde honte. Les élèves cachent également des contenus explicites dans des applications cryptées ou déguisées, ce qui rend leur détection difficile. Les familles reçoivent des conseils incohérents quant au moment où la police interviendra.

Notre quatrième préoccupation concerne l'exposition à des communautés en ligne nuisibles. Les élèves ont accès à des contenus encourageant l'automutilation, le suicide, les troubles alimentaires et d'autres comportements à haut risque. Des algorithmes poussent ces contenus vers des adolescents vulnérables, qui s'y intéressent discrètement et en privé. Nous avons constaté une augmentation de ce phénomène pendant la pandémie de COVID, et cela demeure une préoccupation majeure.

Nous observons également des tendances dangereuses sur les réseaux sociaux. Récemment, des agents de justice réparatrice en milieu scolaire ont signalé une nouvelle tendance sur TikTok: des jeunes se coupent le visage sous les yeux et le long des joues, puis recouvrent leurs blessures avec des pansements. Contrairement aux formes dites traditionnelles d'automutilation, ce comportement troublant est destiné à être visible en public.

Par ailleurs, de plus en plus d'élèves s'engagent dans des relations affectives, amoureuses et thérapeutiques avec des robots conversationnels dotés d'intelligence artificielle. Cela conduit généralement à accroître l'isolement des jeunes, à les exposer à des contenus non filtrés, notamment de pseudo-conseils nuisibles. Cet automne, un petit comité et moi-même avons mis sur pied une infographie pour mettre en évidence les nombreux risques que présentent ce type de robots conversationnels pour les élèves.

Les messages diffusés par différents types d'influenceurs ont également un impact considérable sur nos jeunes. Des personnalités très médiatisées comme Andrew Tate sont parvenues à normaliser des attitudes misogynes chez plusieurs jeunes, ce qui influence leur comportement envers leurs camarades et leurs enseignantes.

Dans toutes ces situations, les jeunes demeurent connectés durant de très longues périodes. Ils restent éveillés tard pour consulter les réseaux sociaux ou pour jouer à des jeux vidéo, et entretiennent de vastes réseaux de personnes qu'ils n'ont jamais rencontrées dans la vraie vie. Presque toutes les problématiques auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui ont une composante numérique: faux comptes, usurpation d'identité, discussions de groupe, publications virales, et images modifiées.

Notre dernière préoccupation concerne la responsabilité des plateformes numériques. Les comptes nuisibles utilisant les noms d'écoles ou les photos du personnel et des élèves sont difficiles à supprimer. Les fausses pages peuvent demeurer actives pendant de longues périodes, et les images modifiées par l'IA tendent à être largement diffusées en ligne sans qu'il soit possible d'y remédier.

Sur la base de ce que nous observons, nous formulons plusieurs recommandations: premièrement, la responsabilité des plateformes et la rapidité de leur réaction; deuxièmement, les mesures de vérification de l'âge; troisièmement, la réglementation de l'exposition algorithmique; quatrièmement, une protection renforcée contre les abus liés aux images; et cinquièmement, la prévention de la manipulation psychologique en ligne. Nous souhaitons tout particulièrement que les plateformes détectent et interrompent les contacts entre adultes et mineurs, et qu'elles soient tenues de signaler aux forces de l'ordre tout comportement de manipulation psychologique détecté.

Les problèmes que je viens de résumer sont très répandus, et particulièrement préjudiciables pour nos jeunes. En l'absence de mesures de protection renforcées, et sans responsabilisation accrue des plateformes, davantage de jeunes sont à risque de se retrouver isolés, vulnérables, exploités et traumatisés.

• (1610)

Je tiens à vous remercier de m'avoir donné l'occasion de partager ce que nous observons sur le terrain. Je suis prête à répondre à vos questions.

La présidente: Il s'agit d'un rapport très inquiétant de ce qui se produit sur le terrain. Merci beaucoup de nous avoir fait bénéficier de vos observations et de votre expertise.

Pour terminer, nous avons le plaisir d'accueillir M. André Côté, directeur exécutif intérimaire, The Dais at Toronto Metropolitan University.

Monsieur Côté, vous avez la parole pour cinq minutes, je vous prie.

André Côté (directeur exécutif intérimaire, The Dais, Toronto Metropolitan University): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je tiens également à remercier tous les membres du Comité.

C'est un honneur d'être ici pour m'entretenir avec les autres invités, qui ont des points de vue certes alarmants, mais fascinants à propos de ce type d'enjeux.

Je m'appelle André Côté. Je suis le directeur exécutif intérimaire à The Dais, un groupe de réflexion affilié à la Toronto Metropolitan University. Nous nous intéressons principalement aux politiques publiques et au développement du leadership au croisement de la technologie, de l'éducation et de la démocratie.

Nos travaux de recherche portent sur différents enjeux liés aux médias sociaux au Canada depuis environ 2018. Par ailleurs, nous avons beaucoup mis l'accent sur l'impact des nouvelles technologies sur les enfants et les jeunes adultes. Cela inclut notre enquête sur les préjudices en ligne au Canada, laquelle se penche sur l'utilisation des médias sociaux, les préjudices subis par les Canadiens, ainsi différentes pistes de solution concernant l'intervention potentielle du gouvernement fédéral.

Nous avons lancé un projet à l'échelle nationale visant à mobiliser les acteurs concernés afin de mettre en place des politiques efficaces interdisant l'utilisation des téléphones à l'école dans tout le pays. Nous menons également d'autres recherches dans des domaines tels que la culture numérique, l'intelligence artificielle, la protection du droit à la vie privée des enfants, l'étiquetage des réseaux sociaux, les formes d'hypertrucages générés par l'intelligence artificielle, ainsi que la désinformation et la mésinformation. Je compte donc m'appuyer sur certains de ces éléments lors de mon intervention aujourd'hui.

Notre enquête sur les préjudices en ligne confirme que les jeunes Canadiens sont les plus grands utilisateurs des médias sociaux, ce qui n'est probablement pas une grande primeur. Par ailleurs, nos jeunes sont également beaucoup plus susceptibles d'être exposés à diverses catégories de préjudices, dont beaucoup ont été décrits plus en détail par d'autres invités.

Notez bien que notre enquête porte sur les Canadiens âgés de 16 ans et plus, ce qui signifie que nous suivons des adolescents et de jeunes adultes de 18 à 29 ans. Je tenais à mentionner cet élément important.

Les jeunes Canadiens passent beaucoup plus de temps sur les plateformes en ligne que les générations précédentes, et ils sont plus susceptibles d'utiliser des plateformes telles qu'Instagram, YouTube, TikTok, Snapchat et X, tandis que les Canadiens plus âgés sont davantage présents sur Facebook et YouTube. Les jeunes Canadiens sont également environ 50 % plus susceptibles de déclarer avoir été exposés aux pires types de préjudices en ligne, ou à certains d'entre eux. Ils sont victimes de harcèlement et de discours haineux en ligne, sont exposés à des contenus violents et à des discours haineux, et des images intimes sont partagées sans leur consentement. Par ailleurs, Mme Hanson et d'autres invités nous ont fourni de nombreux exemples illustrant cette nouvelle réalité.

Nos jeunes sont de plus en plus soumis à des formes de manipulation qui s'inscrivent dans l'architecture numérique même de plusieurs plateformes, tels qu'évoqués par d'autres intervenants aujourd'hui. Nos recherches montrent que, alors que les contenus générés par l'IA envahissent nos espaces en ligne, l'étiquetage des techniques d'hypertrucage par les plateformes n'est pas efficace, ce qui signifie que les utilisateurs ne peuvent pas faire la différence entre ce qui est réel et ce qui est faux. Par conséquent, comme nous l'avons entendu, un cinquième des jeunes Canadiens âgés de 12 à 17 ans rapportent souffrir d'effets négatifs sur leur santé mentale liés à leur activité en ligne.

Ensuite, je tiens à souligner qu'au-delà des répercussions sur la santé mentale et physique, les médias sociaux constituent une menace pour la santé mentale des jeunes Canadiens et pour la démocratie canadienne. D'autres ont parlé des répercussions sur l'écosystème de l'information. Ils sont la seule génération qui est plus susceptible de se tourner vers YouTube ou Instagram pour s'informer que vers les médias traditionnels comme la télévision ou les sites Web de nouvelles, malgré le fait que les plateformes de Meta, comme Instagram, bloquent le contenu d'actualité. Nous constatons également qu'une utilisation accrue des médias sociaux est liée à une plus grande croyance dans la désinformation et la désinformation. Bref, les jeunes Canadiens s'informent sur des plateformes où la majorité du contenu est influencé par des algorithmes et des influenceurs.

Ensuite, les Canadiens exigent que le gouvernement prenne des mesures pour améliorer la sécurité en ligne des enfants et des jeunes, mais aussi de l'ensemble de la population. De fait, notre étude révèle que sept Canadiens sur dix sont favorables à une intervention du gouvernement visant à obliger les plateformes en ligne à agir de manière responsable pour protéger les utilisateurs, même si cela implique certains compromis. Bref, ce type de mesures spécifiques bénéficient d'un soutien quasi unanime au sein de la population canadienne.

Nous avons testé toute une série de mesures, et notamment des mesures concrètes pour assurer la protection des enfants en ligne. Par exemple, nous avons constaté qu'environ 90 % des personnes interrogées étaient favorables à l'obligation pour les plateformes de supprimer rapidement les contenus pédopornographiques, puis de les signaler aux forces policières; plus de 80 % étaient favorables à l'obligation pour les plateformes de mettre en place différentes mesures ciblant les utilisateurs mineurs, telles que le contrôle parental, et toute une série d'autres mesures spécifiques ayant reçu l'appui de la majorité de la population.

Un message clair et cohérent ressort des travaux de recherche que nous avons menés au sein des écoles ayant décidé d'interdire les téléphones portables: ce ne sont pas seulement les téléphones, mais aussi les applications de réseaux sociaux qui posent problème. En effet, ces applications constituent une source majeure de distraction, d'intimidation, et d'autres problématiques inquiétantes. Je tiens d'ailleurs à rappeler que Mme Hanson a abordé ce sujet en détail.

Je pense qu'un point essentiel est que les élèves, les parents, les enseignants et les responsables scolaires de tous bords appellent les différents ordres de gouvernement à intervenir. Plusieurs coalitions qui militent pour la sécurisation de nos espaces en ligne sont en train de se mettre en place et de transcender les clivages politiques afin d'exiger que des mesures concrètes soient prises dans ce domaine.

En résumé, mon message principal est le suivant: il est temps de passer à l'action. Le gouvernement fédéral doit présenter un nouveau projet de loi sur la sécurité en ligne, et le Parlement doit agir rapidement pour l'adopter.

• (1615)

Nous avons maintenant passé près de cinq ans à travailler là-dessus avec deux projets de loi qui n'ont pas tout à fait franchi la ligne d'arrivée. Le cœur du projet de loi C-63, présenté lors de la législature précédente, était une bonne idée. La société civile, les jeunes, les experts et même les partis de l'opposition ont appuyé les éléments essentiels concernant l'obligation de diligence et la transparence dans les parties 1 et 4 du projet de loi.

Pour responsabiliser ces grandes plateformes technologiques, il faut, à notre avis, un organisme de réglementation indépendant, comme une commission de la sécurité numérique ou quelque chose du genre. Le projet de loi devrait prévoir des protections renforcées pour les jeunes, y compris des normes de conception adaptées à l'âge et le droit de se désabonner des flux algorithmiques. Je suis sûr que nous pourrions prévoir d'autres mesures de protection.

Enfin, le projet de loi devrait inclure de nouvelles dispositions sur l'intelligence artificielle, qui prévoient notamment l'inclusion des robots conversationnels d'intelligence artificielle dans la liste de services réglementés et la lutte contre les hypertrucages sur les plateformes sociales.

Je terminerai mon intervention en parlant des écoles sans téléphone. L'un des aspects les plus inspirants de notre travail depuis un an environ a été les interventions auprès des jeunes et leur volonté de prendre les devants sur ces questions. J'ai été très heureux d'entendre Dimitri, Ève et la plupart des autres témoins affirmer que les jeunes ont vraiment besoin d'une voix dans ce domaine. Pour revenir à ce que disait Perry, je pense que beaucoup de gens ne comprennent pas pleinement le monde dans lequel ils vivent, et que nous devons respecter leurs expériences et les inclure dans ce processus.

Merci beaucoup.

• (1620)

La présidente: Merci, monsieur.

Nous allons maintenant passer aux questions des députés, en commençant par Mme Thomas, pour six minutes.

Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Merci beaucoup à tous d'être ici avec nous aujourd'hui.

Mes premières questions s'adressent à Mme Sharifi.

Je suis simplement curieuse. Vers la fin de votre déclaration liminaire, vous avez fait part des recommandations que vous souhaitiez formuler au Comité, et je sais que vous avez été interrompue. Je vous invite à répéter celles que vous avez énumérées dans votre déclaration liminaire et à approfondir un peu votre explication de ces recommandations et des raisons pour lesquelles il serait si important pour nous d'y donner suite. Bien sûr, vous pouvez ajouter des recommandations que vous n'avez pas eu l'occasion de mentionner à ce moment-là.

Tiana Sharifi: Je suis heureuse que vous me posiez cette question, d'autant plus que je ressentais vraiment le besoin d'aborder des recommandations que je n'avais pas eu le temps de mentionner.

Premièrement, il doit y avoir des conséquences monétaires pour les plateformes qui ne se conforment pas à la réglementation canadienne en matière de sécurité et qui ne travaillent pas avec le gouvernement. Je dis cela parce que, même si on les appelle des « plateformes », ce sont des entreprises et des sociétés. Elles gagnent des centaines de millions, voire des milliards de dollars, grâce à leurs utilisateurs. Dans tout autre domaine, nous veillons à mettre en place une réglementation pour obliger les entreprises à rendre des comptes à leurs consommateurs. Malheureusement, nous avons constaté qu'il faut des conséquences monétaires pour inciter ces plateformes à rendre des comptes. En Colombie-Britannique, nous avons une loi sur la distribution non consensuelle d'images intimes qui prévoit des conséquences monétaires pour responsabiliser les entreprises.

Deuxièmement, il devrait y avoir des canaux de signalement simples, assortis de délais d'intervention limités. Le signalement de tout ce qui est lié à l'exploitation sexuelle, à l'exploitation sexuelle d'enfants ou au contenu sexuel ne devrait pas être traité par un robot d'intelligence artificielle automatique ou automatisé qui décide si l'incident en question répond aux critères fixés. Il devrait être traité par des agents ou des gens réels. Il doit y avoir un délai d'intervention très rapide, surtout en ce qui concerne les signalements d'exploitation sexuelle d'enfants, et encore une fois, on doit imposer des conséquences aux plateformes ne répondant pas à ces besoins.

Troisièmement, il faut imposer un âge minimal obligatoire et une vérification de l'âge des utilisateurs. Oui, les médias sociaux sont un outil puissant, mais je ne crois aucunement que leur utilisation soit appropriée avant un certain âge. Je ne crois pas que les enfants de moins de 16 ans devraient avoir accès aux plateformes de médias sociaux, car elles ne sont pas conçues pour les enfants. Celles auxquelles ils se connectent ne sont pas conçues pour les enfants. Je sais que c'est un point litigieux pour beaucoup de gens.

J'encourage fortement la protection des algorithmes afin que les mineurs ne soient pas exposés à des influenceurs malfaisants ou agissant de façon inappropriée et que le contenu qui leur sera proposé dès leur inscription ne soit pas prédéterminé et prédestiné uniquement en raison de leur identité sexuelle ou de leur âge.

J'aimerais qu'il soit interdit de faire de la publicité ciblée auprès des mineurs, car c'est une tout autre histoire. Ce n'est pas la même chose que de voir une publicité alors qu'on regarde la télévision ou un film. Je voudrais qu'il y ait une surveillance des comptes d'influenceurs d'enfants afin d'empêcher que les enfants soient victimes d'exploitation.

De plus, même si bon nombre de ces plateformes tentent de mettre en place une telle chose, nous avons certainement besoin de prendre des mesures par défaut pour prévenir les contacts entre adultes et mineurs. C'est là que la vérification de l'âge est incroyablement importante, à mon avis. Cela comprend la restriction des messages directs et un examen approfondi du contenu sexualisé pour les comptes ayant un grand nombre d'abonnés mineurs.

Rachael Thomas: Merci beaucoup de votre réponse. Je vous en suis reconnaissante.

J'aimerais que vous nous donniez un peu plus de détails à ce sujet. Vous avez parlé de « protection des algorithmes ». Qu'est-ce que cela signifie exactement?

Tiana Sharifi: À l'heure actuelle, selon la façon dont vous vous inscrivez sur une plateforme, beaucoup d'entre elles vous demandent votre sexe — ou le présument —, de même que votre âge.

D'après ce que j'ai pu constater, si vous êtes un garçon ou un homme et que vous vous inscrivez sur un compte de média social, vos intérêts n'ont pas d'importance. On vous propose un type de contenu très précis. Ce que vous allez consommer est prédéterminé et prédestiné.

Ce contenu est souvent choquant, violent et provocateur. Cela mène en quelque sorte — surtout pour les jeunes garçons, qui ne sont pas en mesure de garder un grand contrôle sur leur consommation de contenu — à un accès qui les rend vulnérables. Lorsque je parle de « protection des algorithmes », je veux dire qu'il faut empêcher ces plateformes de prédéterminer un algorithme en fonction de l'identité d'un particulier au moment de son inscription, en particulier s'il s'agit d'un mineur.

• (1625)

Rachael Thomas: Merci beaucoup. Je comprends votre point de vue, et je vois tout à fait où vous voulez en venir.

J'aimerais approfondir un autre point que vous avez soulevé, à savoir l'augmentation de l'âge minimum requis pour avoir un compte de média social.

Récemment, l'Australie a mis en œuvre une loi qui exige qu'une personne soit âgée de 16 ans ou plus pour détenir un compte. Je serais curieuse de savoir ce que vous en pensez. Vous avez également parlé d'une méthode de vérification efficace de l'âge. Je suppose que c'est l'approche que vous suggériez pour garantir l'applicabilité de cette mesure. Vous pourriez peut-être nous en dire un peu plus à ce sujet.

Tiana Sharifi: Absolument.

C'est ce que font le Danemark et l'Australie. Je ne veux tout simplement pas que le Canada soit laissé pour compte.

Je pense que c'est nécessaire en raison du fonctionnement et de la dynamique de ces plateformes de médias sociaux. Ce sont des entreprises qui utilisent intentionnellement leurs systèmes, et même le langage qu'elles utilisent, pour définir les outils fournis par la plateforme... C'est nuisible, et cela va causer du tort.

La fixation d'un âge minimum responsabilise les plateformes. Encore une fois, toutes les plateformes ne sont pas identiques. La vérification peut donc varier en fonction du type de plateforme dont il est question. Je pense qu'une telle mesure serait efficace.

En ce qui concerne la vérification de l'âge, les gens sont préoccupés par la sécurité. Ils ont déjà toute l'information dont ils ont besoin. Il vaut la peine qu'un enfant montre sa photo de passeport pour être protégé contre l'exploitation, la violence et l'automutilation, lorsque cette information est déjà mise à la disposition des entreprises concernées.

Rachael Thomas: Merci.

La présidente: Monsieur Al Soud, vous disposez de six minutes.

Fares Al Soud (Mississauga-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente, et merci à vous tous d'être avec nous aujourd'hui.

[Français]

Madame Tessier-Bouchard, je vous ai presque posé une question, la semaine dernière, avant de remarquer que vous n'étiez pas présente à notre réunion.

Je suis d'autant plus heureux de pouvoir vous les poser aujourd'hui.

Comme vous le savez, les As de l'info a pour objectif de permettre aux enfants d'avoir les clés de la compréhension, afin d'éviter qu'ils se fassent des scénarios catastrophiques qui alimentent l'anxiété.

J'ai pris le temps de lire quelques articles, qui sont vraiment très intéressants. Je vous en donne quelques titres: *Tu ne rêves pas! Les ratons sont de plus en plus mignons!*, *POUR ou CONTRE les soins pour la peau à partir de 3 ans*, *La photo de la semaine: à Gaza, vive les mariés!*

Comment déterminez-vous ce qui est approprié pour un jeune public? Selon vous, que peuvent apprendre les réseaux sociaux de votre approche?

Ève Tessier-Bouchard: Nous partons du principe qu'un enfant qui comprend les choses est un enfant déjà beaucoup moins anxieux. Ce qui rend anxieux, ce sont tous les scénarios que l'on peut se faire à travers un titre, une bribe d'information que l'on entend à la radio ou dans des conversations entre adultes. Quand on comprend la base d'une information, on vit moins d'anxiété. Ça a été testé et prouvé à maintes reprises.

Comment faisons-nous alors pour déterminer de quoi nous allons parler? Si, dans l'actualité, il y a quelque chose qui risque d'être entendu à plusieurs reprises à la radio, comme je vous le disais, ou même d'être vu sur des réseaux sociaux — on sait que les enfants vont sur les réseaux sociaux —, c'est sûr que nous allons en parler, peu importe la gravité du sujet.

Nous sommes très bien accompagnés: nous avons des psychologues, des gens spécialisés dans le deuil, des philosophes pour enfants. Nous faisons attention aux mots que nous utilisons et aux images que nous choisissons de montrer et de ne pas montrer, également. Nous faisons donc un tri. Or ce dernier ne porte pas sur le sujet, mais plutôt sur l'angle, à savoir comment nous allons aborder ce sujet. Nous nous demandons ce qui peut passer dans l'espèce de petit tamis afin que l'essentiel reste et que les enfants comprennent de quoi nous parlons sans avoir tous les détails, surtout ceux qui pourraient les impressionner ou les choquer.

Il n'y a aucun sujet dont nous ne parlons pas. Nous faisons parfois un choix. Si l'actualité est très négative, nous faisons des choix. Par exemple, si nous croyons que, pendant une semaine, nous avons assez mis de publications négatives, nous allons mettre, comme vous l'avez mentionné, un petit raton laveur par-ci par-là, un petit animal ou bien une belle histoire. Nous essayons d'équilibrer les choses.

Nous sommes à l'écoute des enfants. Parfois, des enfants très sensibles commentent nos publications. Ils disent que cela leur fait beaucoup de peine. Il faut savoir que nous avons des modérateurs sur le site sept jours sur sept. Nous communiquons parfois avec l'enfant et, s'il nous dit quelque chose que nous jugeons dangereux pour lui, nous faisons quelque chose.

La semaine dernière, nous avons parlé d'intimidation. Un enfant nous a écrit en commentaire que ses intimidateurs habitaient à côté de chez lui et que ni les professeurs ni les adultes ne l'aidaient. Nous avons donc fait la chose suivante: étant donné que son adresse courriel était liée à un centre de service scolaire, nous avons contacté ce dernier, nous lui avons dit qu'un enfant avait peut-être besoin d'aide et nous lui avons donné son adresse courriel. De plus, nous avons écrit à l'enfant pour lui dire que nous ne le laissons pas seul. Nous lui avons dit qu'il y avait des ressources et nous lui en avons donné. Il y a un certain accompagnement.

Les enfants apprennent tout de même sur le site à se comporter comme de bons citoyens numériques et à faire des commentaires de façon respectueuse. Si un enfant fait des commentaires qui ne sont pas respectueux, nous ne le bannissons pas tout de suite. Nous le contactons plutôt pour lui demander s'il est fier de son commentaire, qui ne semble pas répondre à nos règles. Dans 99 % des cas, l'enfant dira qu'il ne savait même pas que son commentaire était lu. Ça, c'est de l'éducation aux médias, c'est de l'éducation à la vie numérique.

Nous lui répondons qu'en effet, son commentaire est lu et qu'il y a des humains derrière l'écran qui lisent ses choses. Nous lui disons que s'il n'est pas gentil, des gens peuvent avoir de la peine. Nous lui demandons s'il veut refaire son commentaire et lui disons que, dans ce cas, nous allons effacer l'ancien.

C'est donc beaucoup de travail. Évidemment, c'est un investissement d'avoir deux personnes qui lisent tous les commentaires. Il y a 110 000 pages vues par semaine et il y a beaucoup de commentaires. Nous faisons cela parce qu'il faut absolument éduquer les enfants à la vie numérique.

Je fais un parallèle avec le fait de ne pas donner aux enfants l'accès aux réseaux sociaux avant l'âge de 16 ans. Prenons l'exemple d'un enfant qui n'aurait pas eu accès à des suceries avant l'âge de 16 ans. S'il n'a pas été informé avant des méfaits du sucre et des désavantages pour sa santé de manger beaucoup de sucre, il ne sera pas plus outillé à 16 ans qu'il ne l'était à 8 ans.

De notre côté, nous misons beaucoup sur l'éducation, sur l'accompagnement. Je pense qu'on peut le faire aussi sur les réseaux sociaux. Mes collègues en ont parlé aujourd'hui. Des barrières pour l'âge pourraient être mises à l'entrée des sites, mais les jeunes sont coquins. Ils peuvent mettre un faux âge ou prendre le compte de leur grand frère, de leur grande sœur.

● (1630)

Il faut donc mieux les accompagner, en effet, mais il faut absolument les éduquer en même temps. Toute une génération nous a échappé. Il faut nous rattraper et bien investir dans l'éducation à la citoyenneté numérique.

Fares Al Soud: Je vous remercie beaucoup de cette réponse.

Comment percevez-vous la différence...

La présidente: Excusez-moi de vous interrompre, mais votre temps de parole est écoulé. Je suis désolée.

M. Champoux a la parole pour six minutes.

Martin Champoux (Drummond, BQ): Merci, madame la présidente.

Je remercie beaucoup les témoins de leur présence aujourd'hui.

Je poursuis avec vous, madame Tessier-Bouchard, parce que vous avez terminé votre réponse en soulevant un point que je trouve très intéressant.

Vous avez parlé de cette génération du numérique qui nous a peut-être échappé. Vous avez fait le choix de vous consacrer davantage aux plus jeunes pour bâtir la nouvelle génération.

Avons-nous abandonné celle dont les membres ont présentement plus de 12 ans?

N'était-il pas compatible avec votre projet les As de l'info d'inclure les ados? Aurait-il fallu créer deux projets complètement différents?

Bref, je le dis de façon un peu cynique, les avons-nous laissés tomber en nous disant que nous allions les rattraper avec les générations futures?

Ève Tessier-Bouchard: Je pense que les jeunes qui nous ont échappé ont entre 20 et 25 ans.

Les jeunes qui étudient au secondaire présentement, notamment au Québec, reçoivent des cours de culture et de citoyenneté québécoise, où on mise beaucoup sur l'éducation à la citoyenneté, l'éducation à l'information et l'alimentation de l'esprit critique sous toutes ses formes.

Dans le projet des As de l'info, tout comme dans n'importe quel autre projet — et c'est là où est mon expertise entre en jeu et où il faut faire attention —, il faut très bien cibler son public. Si on essaie de rejoindre tout le monde, on ne rejoint personne. Un projet bien ciblé atteindra très bien sa cible et d'autres personnes intéressées par cette cible.

Nous ne pouvons donc pas faire des As de l'info un projet qui s'étire jusqu'au secondaire. Nous aimerions faire quelque chose qui fasse le pont entre les As de l'info et les médias pour les grands et les adultes. En ce moment, nous en avons le projet et l'envie. Nous avons tout ce qu'il faut, sauf l'argent.

• (1635)

Martin Champoux: Dans votre allocution d'ouverture, vous avez soulevé quelques points qui m'ont beaucoup interpellé. Vous avez notamment dit qu'on devait arrêter de parler des enfants comme des citoyens de demain, parce que ce sont des citoyens d'aujourd'hui qui peuvent, comme vous l'avez dit, être aussi des chefs de file.

Vous avez participé à une étude qui a mené à la publication d'un rapport intitulé « Les enfants: des leaders pouvant contribuer à une société mieux informée et plus critique face à la désinformation? » J'aimerais que nous en parlions un peu, car il présente les As de l'info comme une grande expérience dont les succès peuvent inspirer des initiatives similaires.

Tantôt, mon collègue M. Al Soud a parlé d'un article à la une des As de l'info, « Opération sauvetage de cadeaux dans un hôpital pour enfants! », qui m'a vivement intéressé, parce qu'il s'agit d'une histoire où le Grinch tente de voler des cadeaux. Tout se termine bien, par contre, car la police intervient. Pour un enfant, c'est une histoire fascinante. Bref, je m'égare un peu.

Je veux revenir à l'étude, et je veux aussi que nous parlions des retombées qu'elle pourrait avoir.

Pouvez-vous mesurer aujourd'hui les effets que le projet les As de l'info a eus depuis sa création, en 2022?

Ève Tessier-Bouchard: C'est difficile à mesurer, mais nous avons effectivement certains indicateurs.

Cette étude a été menée aux débuts des As de l'info. Si nous la menions de nouveau maintenant, nous obtiendrions probablement beaucoup plus de réponses. Toutefois, la réponse à laquelle on doit s'intéresser, c'est que, quand les enfants se sentent compétents, ils ont envie de partager leurs compétences. Quand ils partagent leurs compétences, ils le font avec leur famille, leurs amis, et même en

classe. Ils deviennent alors des meneurs de la lutte contre la désinformation, notamment dans notre cas.

Quand on a testé leurs connaissances au moyen d'un sondage et qu'on leur a demandé, par exemple, s'ils avaient déjà entendu parler de la désinformation et s'ils pouvaient la repérer, les enfants qui participaient au projet les As de l'info ont répondu à 84 % qu'ils connaissaient la désinformation et qu'ils se sentaient outillés pour la débusquer. Dans le même sondage, les enfants qui ne participaient pas au projet ont répondu oui à 44 %.

Cela veut dire que le sentiment de compétence, le fait qu'on redit des choses de différentes façons et qu'on fait prendre conscience aux enfants qu'ils sont compétents leur donne un pouvoir. Notre slogan, c'est « Ta curiosité est un super pouvoir ». C'est ce qu'on veut faire. Les enfants se sentent puissants. Ils pourraient dire à leurs parents que quelque chose serait un produit de l'intelligence artificielle, par exemple, et en expliquer la raison. Ils sont contents de partager cela.

Martin Champoux: J'aime beaucoup l'expression « pollinisateur ». D'ailleurs, nous l'avons abordée dans des réunions précédentes avec d'autres invités que nous avons reçus.

Quand nous avons commencé cette étude, je le répète souvent, j'avais la conviction que l'interdiction des médias sociaux aux jeunes de moins de 16 ans était une très bonne approche. Je pense encore que c'est une approche intéressante parce que, comme vous l'avez souligné, nous avons échappé une génération, alors essayons de limiter les dégâts, si on peut le dire ainsi.

C'est certainement un outil intéressant. Toutefois, plus nous discutons et plus nous parlons avec des gens qui, comme vous, apportent des idées constructives basées généralement sur la littératie numérique et sur l'éducation, plus je me demande si c'est la bonne solution.

Cette mesure pourrait-elle être temporaire? En effet, la génération que vous créez présentement, grâce à votre initiative, fera que d'ici 10 ou 15 ans, nous n'aurons peut-être pas besoin de limiter l'accès, parce que nous aurons justement fait suffisamment de pollinisation pour que la désinformation ne soit plus un enjeu de société.

Qu'en pensez-vous?

Ève Tessier-Bouchard: Personnellement, je pense qu'il faut veiller à ce que nos concitoyens, petits et grands, aient un esprit critique plus développé, qu'ils soient capables de comprendre ce qu'ils lisent, de lire entre les lignes et ça, c'est en faisant de l'éducation, en leur offrant du contenu auquel ils peuvent accéder. C'est là qu'il y a des embûches en ce moment. À partir du moment où nos contenus viennent d'un média, ils sont bloqués par les géants numériques.

Évidemment, nous ne nous adressons pas aux enfants sur les réseaux sociaux, parce qu'ils ne sont pas censés y être. Nous nous adressons aux enseignants et aux parents. Nous réussissons à contourner un peu les géants numériques et leur interdiction de publier, parce que nous nous sommes enregistrés en tant qu'organisme d'éducation.

Toutefois, il reste que les chambres d'écho se nourrissent, et nous avons peu d'outils, tant pour les adultes que pour les adolescents. Nous avons peu d'outils à leur fournir pour qu'ils lisent et qu'ils voient autre chose, pour qu'ils se fassent à l'idée qu'il y a un média à Québec, qu'il y a des médias à Montréal, et qu'ils sachent comment ils s'appellent.

Certains jeunes n'ont jamais ouvert un journal de leur vie et n'ont jamais lu une nouvelle. C'est important de le souligner. Avant, le journal traînait sur la table ou sur la table du casse-croûte, peu importe, on le voyait. Maintenant, on ne le voit plus et ça, c'est dommageable. Bien sûr, une seule initiative et l'éducation ne peuvent pas tout faire, mais je pense que, si on est capable de joindre les gens, ça peut être d'une grande aide.

• (1640)

Martin Champoux: Merci beaucoup, madame Tessier-Bouchard.

La présidente: Je cède maintenant la parole à M. Généreux pour cinq minutes.

Bernard Généreux (Côte-du-Sud—Rivière-du-Loup—Katawiskomik—Témiscouata, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins d'être ici.

Madame Tessier-Bouchard, je vais continuer avec vous.

J'ai compris que les parents devaient autoriser leur enfant à faire partie de vos lecteurs, ou, en fait, à être membre du groupe les As de l'info. Est-ce bien cela? Ai-je bien compris?

Ève Tessier-Bouchard: Oui.

Bernard Généreux: Le parent donne inévitablement son autorisation. C'est la façon dont vous contrôlez l'accès des jeunes de 8 à 12 ans qui s'inscrivent sur votre site, si j'ai bien compris également.

Ève Tessier-Bouchard: Oui. Évidemment, certains jeunes sont plus vieux, mais nous les laissons s'informer. Toutefois, l'inscription doit se faire par une autorisation du parent ou par l'enseignant de l'enfant. Nous avons une section pour les enfants et une section pour les enseignants. L'enseignant peut envoyer une lettre aux parents dans laquelle ils autorisent leur enfant à se créer un profil. Nous offrons des activités pédagogiques que l'enseignant peut utiliser en classe. Il y a deux façons de vérifier qu'un enfant ne s'est pas inscrit tout seul. Une vérification est toujours faite.

Bernard Généreux: Au mois d'octobre dernier, un article a été publié dans les As de l'info au sujet de la guerre à Gaza. C'est une journaliste qui couvre la guerre à Gaza et qui répond à nos questions. Mme Caroline Bouffard a écrit un article à ce sujet, qui est très intéressant d'ailleurs.

Personnellement, j'ai quatre petits-enfants, dont deux ont respectivement 11 et 12 ans.

Ève Tessier-Bouchard: Ce sont des As.

Bernard Généreux: Oui, ce sont effectivement des As.

Mon petit-fils est un maniaque de chasse et de pêche. Si je lui posais n'importe quelle question sur le type d'arme qu'il faut utiliser pour aller à la chasse de tel type d'animal, et ainsi de suite, il pourrait probablement me répondre. Il comprend tout ça. Il connaît ça.

De toute évidence, certains jeunes qui suivent vos réseaux sont aussi très intéressés par la politique internationale. J'ai regardé le texte de l'un des jeunes répondants, et son texte était quand même assez bien détaillé et fournissait bien des informations.

Quelles mesures prenez-vous pour vous assurer que ce sont bien ces jeunes qui rédigent une réponse? Vous devez avoir une façon de le vérifier, n'est-ce pas? Je ne veux pas prendre le temps de lire les réponses du jeune en question. Je ne dirai pas son nom non plus.

Ève Tessier-Bouchard: Quel est son pseudo, juste pour le plaisir de savoir?

Bernard Généreux: Son pseudo, c'est Eugènequestan, comme Québécoquestan. Il a donc un très grand intérêt pour la politique internationale.

Quand je lis sa réponse, je me dis que, moi, à 12 ans, je n'aurais jamais été capable de répondre ça.

Ève Tessier-Bouchard: Premièrement, ils sont...

Bernard Généreux: Il y en a peut-être qui sont plus éveillés que d'autres. En tout cas, ils sont bien informés, c'est sûr et certain.

Ève Tessier-Bouchard: D'une part, ils adorent la politique, c'est sûr.

Nous avons fait des soirées électorales à chaque élection. Ils étaient des milliers à suivre l'élection pendant la soirée et à nous dire qu'il fallait qu'ils aillent se coucher, que leur mère voulait qu'ils se couchent, mais qu'eux, ils ne voulaient pas. C'est très surprenant.

D'autre part...

• (1645)

Bernard Généreux: Je ne veux pas vous couper la parole, mais il semble que, dans les élections que vous avez tenues, les conservateurs ont gagné. C'est donc une excellente nouvelle.

Ève Tessier-Bouchard: Non, ce n'est pas nous.

Bernard Généreux: N'est-ce pas vous?

Ève Tessier-Bouchard: Non, ce n'est pas nous. Toutefois, il y a un enfant qui a demandé pourquoi le Parti populaire s'appelait le Parti populaire s'il n'est pas populaire.

Bernard Généreux: Ça, c'est bon.

Ève Tessier-Bouchard: En fait, des fois, les enfants écrivent des réponses à l'aide de l'intelligence artificielle.

Bernard Généreux: Oui, probablement.

Ève Tessier-Bouchard: On le voit parfois.

Parfois, nous leur écrivons en privé pour leur demander s'ils se sont fait aider pour écrire cette réponse, tout en leur disant que ce n'est pas grave.

Parfois aussi, nous allons voir l'adresse courriel pour voir si ça semble être une adresse d'enfant. Nous envoyons un courriel pour nous en assurer et pour demander, dans le cas contraire, s'ils savent que c'est un site pour enfants. Ça n'arrive pas souvent, mais un adulte pourrait s'inscrire en disant qu'il a 12 ans et faire des commentaires. Cela dit, ça se détecte très rapidement.

Bernard Généreux: Oui, ça se voit assez rapidement.

Cependant, quelles sont les mesures pour éviter, par exemple, qu'il y ait un parti pris d'un côté ou de l'autre et pour rester neutre dans le type de questions qu'on pose? Évidemment, quand on pose une question, c'est souvent parce qu'on connaît déjà la réponse ou, en tout cas, une partie de la réponse. Ici, les questions s'adressent à des jeunes de 8 à 12 ans.

Vous assurez-vous de faire preuve de neutralité, en tout cas politique et sociale, de façon générale?

Ève Tessier-Bouchard: De façon générale, c'est oui, absolument.

Le lundi, nous avons des « pour » ou « contre » qui donnent vraiment les arguments du pour et du contre. Cette semaine, ce sont les cosmétiques pour les enfants de trois ans et plus. Les arguments sont très bien équilibrés.

Les questions que nous posons visent à les faire parler, à vérifier s'ils ont lu et à susciter des commentaires. Parfois, quand il survient des choses graves qui, nous le savons, toucheront grandement les enfants, nous pouvons orienter la question pour leur proposer, par exemple, d'offrir leurs condoléances à la famille de telle personne qui vient de vivre cette tragédie, ou alors pour leur demander ce qu'ils ont à dire. Or, souvent, nous voulons simplement amorcer la discussion avec les enfants dans les commentaires.

Bernard Généreux: D'accord.

Faites-vous de la publicité pour promouvoir les As de l'info? Oui et non?

La présidente: Désolée, il n'y a plus de temps pour cette question.

Monsieur Al Soud, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Fares Al Soud: Madame Sharifi, une grande partie de votre travail met en évidence les risques d'une culture d'influenceur axée sur l'apparence. En même temps, les jeunes considèrent manifestement certains influenceurs, en particulier ceux dans les domaines du conditionnement physique et du mode de vie, comme étant des modèles positifs. Vous avez même mentionné plus tôt que, à bien des égards, vous êtes vous-même une influenceuse des médias sociaux.

D'après votre expérience, comment les jeunes équilibrent-ils ces réalités contrastées des influences positives en ligne et du contenu préjudiciable qu'ils y trouvent?

Tiana Sharifi: C'est une excellente question.

Il est difficile de demander aux jeunes de comparer du contenu qui leur est imposé presque involontairement. Il n'y a pas de réponse simple.

Je dirais qu'ils suivent les gourous de la santé et certains influenceurs spécialisés dans le domaine de la santé, bien sûr, mais il n'y a pas de censure pour le type de contenu et le type exact de message transmis aux jeunes. Nous nous attendons à ce qu'ils consomment le contenu, l'interprètent et y réfléchissent de manière critique comme le ferait un adulte, et je pense que c'est problématique en soi.

De plus, je tiens à souligner que nous offrons de l'éducation préventive sur la littératie numérique et l'exploitation en ligne. J'ai enseigné à plus de 100 000 personnes au Canada, la plupart étant des étudiants. Le volet éducation est donc important.

Les jeunes peuvent faire preuve d'esprit critique. Cependant, avec les influenceurs, en particulier ceux du domaine de la santé, il y a toujours des messages subliminaux nocifs, et c'est là que des études montrent et démontrent que les enfants qui consomment des médias ont des troubles de dysmorphie corporelle et des troubles de l'alimentation, entre autres.

Fares Al Soud: Vous avez déjà souligné que les enfants et les adolescents sont « constamment bombardés d'images d'influenceurs menant une vie idyllique », et que cela change la façon dont ils se perçoivent. D'après votre expérience, comment cette réalité influence-t-elle sur la confiance en soi et l'image de soi des jeunes?

• (1650)

Tiana Sharifi: Cette réalité, surtout celle des influenceurs d'aujourd'hui qui sont suivis par des enfants, est illusoire. Il s'agit d'une vie soigneusement mise en scène, où l'argent coule à flots et où les normes de beauté sont irréalisables sans Botox, produits de comblement et filtres.

Les jeunes se comparent à quelque chose qui n'est absolument pas réel et qui est fabriqué de toutes pièces, et il est très difficile pour eux de distinguer le vrai du faux. À l'époque, lorsque nous lisions des magazines pour adolescents, cela nuisait déjà à notre estime de soi. Cependant, de nos jours, les jeunes sont constamment exposés à ces normes qui n'ont aucun rapport avec la réalité.

Une telle exposition a des effets. Elle a eu une influence.

Fares Al Soud: Vous avez souligné dans votre déclaration liminaire que la culture d'influenceur transforme les gens en « produits ». Pourriez-vous nous en dire plus sur l'incidence que cela peut avoir sur la façon dont les jeunes se présentent en ligne et sur la façon dont ils se présenteront quand ils auront atteint l'âge de 18 ans?

Tiana Sharifi: La culture d'influenceur banalise la marchandisation des gens. Les influenceurs deviennent les produits. Ils peuvent alors conclure un contrat avec des marques et gagner des milliers de dollars en créant du contenu.

Lorsque nous commençons à banaliser le fait qu'une personne et son corps peuvent être considérés comme des produits de consommation, les cartes commencent à se brouiller. Les gens paient les influenceurs pour le contenu qu'ils diffusent, et il peut s'agir d'un excellent contenu qui est tout à fait impartial. Cependant, à un moment donné, les cartes se brouillent et les influenceurs deviennent des marchandises. À quel stade leurs corps deviennent-ils aussi des marchandises, les incitant à se livrer à des activités et à des gestes de nature sexuelle et provocante? C'est là que l'on constate une banalisation.

Nous avons changé le vocabulaire utilisé pour désigner les comportements assimilables à la prostitution en ligne. Nous ne parlons plus de « recherche d'arrangements », de « sugar dating » et de « sugar babies ». Nous n'utilisons pas ces termes, car les enfants ne les utilisent plus. Ils ne disent pas qu'ils ont un papa-gâteau. Ils n'ont que des abonnés, des admirateurs, qui les paient pour leur apparence physique et pour les conversations à caractère sexuel qu'ils ont avec eux.

Cela semble plus normal en raison de la culture d'influenceur qui, encore une fois, a banalisé la marchandisation des gens. C'est la même chose avec des plateformes comme OnlyFans, où on fait croire aux gens qu'ils ne se livrent pas à de la pornographie, mais qu'ils créent du contenu pour adultes.

Ce langage et cette culture de l'influence, où tout le monde est créateur de contenu, quel que soit le type de contenu publié, brouillent les pistes pour ces jeunes. C'est ce que nous constatons. Je me rends dans des écoles et vous n'avez pas idée du nombre de jeunes filles qui, premièrement, se livrent déjà à ces comportements et, deuxièmement, attendent d'avoir 18 ans pour s'y adonner parce qu'ils sont faussement présentés sous un jour séduisant.

La présidente: Merci.

[Français]

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Martin Champoux: Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame Tessier-Bouchard, je reviens vers vous. Nous ne vous laisserons pas vous reposer bien longtemps, parce que j'ai encore beaucoup de questions à vous poser.

Tout à l'heure, je vous ai entendu parler de ce jeune qui avait publié un commentaire agressif dans une des sections de votre site. Quand vous lui avez répondu, il vous a lui-même répondu qu'il ne savait pas que son commentaire était lu.

En fait, on ne constate pas seulement chez les jeunes cette impression de ne pas être entendu ou lu. Ça explique peut-être beaucoup des comportements agressifs sur les médias sociaux. Nous, les députés ici présents, pouvons vous dire que nous recevons des courriels de citoyens fâchés qui nous expriment leur colère dans des courriels ou des réactions à nos publications sur les médias sociaux. Dès que nous leur répondons, le ton s'adoucit énormément, parce que ces gens nous disent justement qu'ils ne pensaient pas que nous allions lire leurs commentaires.

Ce n'est donc pas propre aux jeunes, mais je remarque que même les jeunes ont l'impression de ne pas être entendus ou écoutés, ou de ne pas avoir voix au chapitre.

J'imagine que vous en êtes bien consciente, parce que votre mission consiste entre autres à faire que les jeunes se sentent entendus.

Ève Tessier-Bouchard: Absolument. Nous leur donnons souvent la parole et nous la transmettons aux gens concernés.

La semaine dernière, Mme Ruba Ghazal s'est exprimée sur la violence et sur la haine qu'elle recevait en ligne. Nous avons écrit un article pour féliciter nos As d'être aussi respectueux sur la plateforme, et nous leur avons expliqué ce que Mme Ghazal déplorait le fait qu'elle-même et les autres politiciennes et politiciens reçoivent de la haine en ligne. Nous avons demandé aux enfants ce qu'ils voudraient dire à Mme Ghazal. Ils sont plus d'une centaine à avoir répondu, en fin de semaine. J'ai perdu le compte. Nous avons envoyé les réponses à Mme Ghazal, et nous l'avons dit aux enfants. Mme Ghazal leur a gentiment fait une vidéo pour leur répondre, alors nous allons la mettre sur la plateforme.

Notre but est toujours de leur faire comprendre qu'ils ont un pouvoir et qu'ils doivent l'utiliser correctement. C'est ce que nous essayons de travailler avec eux. Nous allons mettre la vidéo en ligne cette semaine, si ce n'est pas déjà fait aujourd'hui, car je n'ai pas vu tout ce que nous avons mis en ligne.

Des enfants d'une école francophone en Ontario se sont aperçus que le site de leur municipalité n'était qu'en anglais, alors ils ont demandé une traduction du site, et ils ont eu gain de cause. Le maire est venu leur dire qu'ils avaient raison.

Nous essayons de montrer aux enfants que, quand ils mènent des actions concertées, respectueuses des gens et des règles, ils sont capables de changer le monde et leur voix compte.

C'est sûr qu'il faut leur apprendre à s'exprimer et à bien diriger leurs demandes, mais le fait qu'ils se sentent entendus les rend moins en colère.

• (1655)

Martin Champoux: Merci beaucoup.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Waugh, vous avez maintenant la parole pour cinq minutes.

Kevin Waugh (Saskatoon-Sud, PCC): Comme d'habitude, je vais adresser mes questions à Mme Hanson.

Il y a 28 000 élèves dans le conseil scolaire. Vous avez mentionné le programme d'action réparatrice, ou PAR. Je vais en parler un peu parce qu'il a été lancé en 2003. Aujourd'hui, il est présent dans 14 écoles secondaires, non seulement dans la division des écoles publiques, mais aussi dans celle des écoles catholiques. Il s'agit du programme d'action réparatrice, dans le cadre duquel une personne de l'extérieur de la division scolaire est présente dans les écoles.

Parlez-nous de la confiance que doivent ressentir les élèves envers cet intervenant du PAR qui se trouve soudainement dans leurs écoles tous les jours.

Stacy Hanson: Les travailleurs du PAR sont formés à la médiation. Ce sont souvent des travailleurs sociaux ou des enseignants. Dans la division des écoles catholiques, ce sont des enseignants. Dans la division des écoles publiques, ce sont des travailleurs sociaux.

Les élèves s'adressent souvent à eux en tant que conseillers ou ils leur demandent de l'aide, surtout en ce qui concerne l'intimidation et bon nombre des problèmes liés aux plateformes en ligne. La technologie cause tellement de méfaits différents. Par exemple, les enfants chinois vont tous bavarder en groupe, ce qui entraînera des problèmes. C'est là que les travailleurs du PAR interviendront pour régler ces problèmes.

Oui, les élèves font beaucoup confiance aux travailleurs du PAR.

Kevin Waugh: Comment intervenez-vous? Quel pourcentage de votre temps ou de vos ressources consacrez-vous aux problèmes liés aux médias sociaux avec les élèves de votre école?

Stacy Hanson: En tant que conseillers, nous sommes souvent les premiers à apprendre une nouvelle, puis nous la communiquons aux administrateurs ou aux responsables du PAR selon sa gravité. Nous aidons ensuite les enfants à faire face aux conséquences de ce qui s'est passé. Nous les aidons à gérer l'anxiété et les gros problèmes émotionnels qui peuvent souvent découler des situations que nous observons.

Kevin Waugh: Quelles stratégies utilisez-vous à l'école pour faire face à certains de ces problèmes? Sont-elles très efficaces? Je suppose que certaines le sont et d'autres, non. Vous pourriez peut-être nous en parler.

Stacy Hanson: La plupart sont inefficaces.

Je suis mère de quatre filles. Mon aînée a 33 ans. Elle a fait ses études secondaires quand MSN a fait son apparition. Honnêtement, depuis lors, nos agents scolaires nous répètent sans cesse que la majorité de nos problèmes proviennent du comportement en ligne. Cela se produit en dehors des écoles, puis cela se répercute dans celles-ci. C'est pourquoi les écoles sont si étroitement liées à toutes ces choses. Tous les jours, nous devons composer avec les conséquences d'incidents en ligne sur les enfants.

• (1700)

Kevin Waugh: Sur le plan de la réglementation, qu'attendez-vous de nous en tant que législateurs?

Stacy Hanson: Il est certain que nous aimerions que les plateformes retirent les images que nous leur demandons d'enlever. À l'heure actuelle, la seule façon de faire retirer rapidement des images et du contenu préjudiciable est en menant une enquête pour déterminer qui en est l'auteur, puis convaincre ce dernier de les supprimer.

Lorsque nous communiquons avec les plateformes, elles se servent des lois sur la protection de la vie privée et de ce genre de choses pour se dérober à leur responsabilité de retirer les images ou les faux comptes. C'est certainement l'un des problèmes que nous souhaiterions voir corriger par voie réglementaire.

De plus, nous avons absolument besoin d'une vérification de l'âge, ne serait-ce qu'en raison du développement du cerveau des enfants. En effet, les enfants de moins de 16 ans n'ont pas la capacité de gérer... Comme Mme Sharifi le disait, ces plateformes ne sont pas conçues pour les enfants; elles ont été conçues pour les adultes. Nous demandons maintenant à des enfants de huit et neuf ans de s'y retrouver, et c'est vraiment effrayant.

Par ailleurs, nous pouvons leur apprendre à mieux se comporter en ligne et à reconnaître les dangers potentiels. Cela dit, je sais que les médias sociaux créent une dépendance. Les jeunes y deviennent accrocs. Beaucoup d'entre eux sont victimes d'intimidation sur Snapchat, par exemple, mais ils n'arrivent pas à décrocher.

Or, nous ne pouvons pas laisser les enfants se débrouiller tout seuls. Nous devons contribuer à soutenir... Je pense que nous devons combiner les deux, c'est-à-dire leur apprendre à être de bons citoyens et à mieux se comporter en ligne. Nous devons également les protéger en mettant en place des mesures importantes, et je pense que la vérification de l'âge est une mesure cruciale.

Kevin Waugh: D'accord, j'ai une dernière question pour vous...

La présidente: Non, je suis désolée. Vous avez largement dépassé votre temps.

Il est intéressant, cependant, que les règles de protection de la vie privée aient préséance sur les règles de sécurité. C'est ce que j'ai retenu de cet échange.

[Français]

Monsieur Ntumba, vous avez la parole pour cinq minutes.

Bienvenu-Olivier Ntumba (Mont-Saint-Bruno—L'Acadie, Lib.): Merci, madame la présidente.

Madame Tessier-Bouchard, dans votre allocution, vous avez dit que 66 % des jeunes de votre organisation se disaient prêts à conseiller le gouvernement ou les élus dans leur ensemble. On parle d'environ 17 000 personnes.

On regarde aujourd'hui le monde avancer. Tantôt, on a parlé des médias sociaux. J'ai fait une comparaison rapide. Pour moi, c'est comme si la vraie vie était reproduite dans les médias sociaux.

Je m'explique. Aujourd'hui, certains influenceurs paient pour suivre les personnes qui font des choses en ligne qui, souvent, ne sont pas correctes. Dans la vraie vie, ce sont des espèces de *sugar daddies*. C'est comme si c'était transposé, mais les termes sont changés.

Je suis le père de quatre enfants et j'aime beaucoup votre plateforme. Comment peut-on inciter les jeunes à s'intéresser à des sources d'information fiables dans un contexte où les influenceurs dominant leur attention?

Ève Tessier-Bouchard: Pour les enfants, c'est un peu plus simple, parce que les parents s'intéressent à ce qu'ils consomment en ligne. Parfois, nous passons par les parents. Nous passons aussi beaucoup par les écoles. Nous faisons également des ateliers d'éducation à l'information avec le Centre québécois d'éducation aux médias et à l'information, ou CQEMI. Les journalistes vont dans les

classes et font des jeux, des enquêtes avec les enfants pour les aider à débusquer la désinformation.

Évidemment, c'est plus facile de joindre les enfants que les adolescents. Ceux-ci sont déjà sur les réseaux sociaux, ils ont déjà leurs habitudes, ils ont déjà un algorithme qui s'est forgé. C'est sûr que c'est plus difficile de les joindre. Par contre, en employant des personnes qui ont du charisme, qui leur parlent franchement dans un langage non pédagogique, je pense qu'on peut les rejoindre.

HugoDécrypte, qui est très populaire en France et qui compte plus de 1 million d'abonnés, est arrivé au Québec récemment. La chaîne a déjà quelque 130 000 abonnés au Québec.

Ça nous montre qu'il y a un intérêt et que nous pouvons faire quelque chose pour ce groupe d'âge. HugoDécrypte fait essentiellement ses choses avec en ciblant les adolescents et les jeunes adultes.

Ça nous montre aussi que nous ne sommes malheureusement pas là. Il y a des Français qui viennent et qui prennent le marché à notre place, parce que nous n'avons pas les moyens de le faire comme eux le font. Il y a même une équipe de vente qui vient chercher au Québec des revenus publicitaires pour HugoDécrypte et qui amène ça en Europe, par la suite.

Tant mieux s'il y a des HugoDécrypte. Nous, nous ne sommes pas encore en mesure de prendre cette place. Nous ne l'avons pas encore prise, malheureusement.

● (1705)

Bienvenu-Olivier Ntumba: Tantôt, ma collègue Mme Thomas a parlé de ce qu'a fait l'Australie, récemment, pour l'identité numérique, soit d'interdire l'accès en ligne aux jeunes de moins de 16 ans. Je me demande si on devrait adopter une telle approche.

D'après vous, est-ce qu'on parle bien d'avoir, dorénavant, une vraie identité numérique pour authentifier la personne et son âge? Vous, vous travaillez avec des mineurs. Cette approche pourrait-elle aussi permettre, plus tard, de mieux encadrer ces plateformes?

Ève Tessier-Bouchard: Peut-être. Vous, vous avez quatre enfants. Quand on interdit aux enfants de faire quelque chose et que, tout à coup, c'est à leur portée, ils sont carrément portés à exagérer. S'ils n'ont pas le droit de manger de la malbouffe et qu'il y a de la malbouffe dans un buffet, les enfants vont, en bon français, se garer dans le buffet.

Oui, on peut interdire cet accès. Cela dit, il faut absolument les encadrer. Il faut aussi essayer d'agir sur les algorithmes ou d'être capable de prendre les actions nécessaires pour que certains sites ne soient pas vus par une certaine cible. Ça, j'ai l'impression que ça se fait. Je me suis informée, et on m'a dit que ça se faisait assez facilement.

Devrait-on interdire cet accès? Je n'en suis pas convaincue. Ça va coûter beaucoup d'argent et ça va prendre beaucoup de ressources. On devrait peut-être prendre une partie de ces ressources pour les mettre à la base et accompagner les adolescents et les enfants dans leur identité numérique.

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci.

La présidente: Merci.

[Traduction]

Je vais maintenant céder la parole à M. Diotte pour cinq minutes.

Vous avez la parole, monsieur.

Kerry Diotte (Edmonton Griesbach, PCC): Merci, madame la présidente.

Madame Sharifi, tout d'abord, je vous remercie du travail que vous faites pour le Center for Exploitation Education.

Vous avez dit au Comité qu'à votre avis, les enfants de moins de 16 ans ne devraient pas être sur les médias sociaux. Pouvez-vous nous dire pourquoi vous croyez cela et ce que vous recommandez comme solutions générales pour protéger les enfants qui utilisent les médias sociaux?

Tiana Sharifi: Lorsque nous parlons des médias sociaux ou de l'accès à Internet, nous ne parlons pas d'un moment précis. De nos jours, les enfants sont en ligne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il y a simplement le monde virtuel et le monde réel. Ils sont inextricablement liés. Certains croient qu'il suffit de surveiller nos enfants lorsqu'ils sont en ligne ou de leur donner des conseils pour que tout aille bien.

En tant que personne qui éduque les enfants, je vois les effets de l'éducation. Elle est efficace. Je ne le nie pas. Cependant, en n'imposant pas de restrictions, surtout en ce qui concerne l'âge, nous faisons peser le fardeau sur les parents. À titre d'éducatrice, je sais que l'éducation est efficace. Cependant, en tant que mère, je pense que ce n'est pas suffisant. Si vous êtes parent d'un enfant, vous n'êtes pas présent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ma fille a cinq ans. Je lui ai donné mon téléphone pendant deux secondes, et elle a commandé 12 pains aux bananes chez Starbucks. Il n'y a tout simplement pas de contrôle et de surveillance.

Une autre chose, comme Stacy l'a souligné, c'est que nous savons que les enfants n'ont pas développé leur cortex préfrontal. Oui, ils peuvent faire preuve d'un esprit critique. Oui, ils devraient avoir leur mot à dire. Oui, ils sont brillants. Cependant, ce sont quand même des jeunes. Nous ne pouvons pas nous attendre à ce qu'ils soient en mesure de gérer tout ce qui découle de l'utilisation des réseaux sociaux.

Nous pouvons leur montrer les signes de pédoprosé. C'est là une autre solution efficace. Cependant, si les enfants ont besoin d'appartenance, d'attention, d'amour, d'acceptation et de communauté — comme tous les enfants —, ils demeurent vulnérables, peu importe la quantité d'information et de connaissances qu'ils possèdent.

C'est simplement la nature du fonctionnement de ces plateformes. Allons-nous demander à toutes les plateformes — et vont-elles accepter — de faire passer la sécurité avant la liberté d'expression? Vont-elles surveiller chaque type de contenu publié? Seront-elles en mesure de contrôler chaque personne et les messages directs envoyés aux mineurs?

Je pose la question parce que, d'après mon expérience, compte tenu de l'ampleur du pédoprosé dont sont victimes les enfants et du nombre de prédateurs qui s'en prennent à eux, ainsi que de leur exposition à du contenu préjudiciable et de leur accès illimité à une multitude de renseignements auxquels ils ne devraient pas avoir accès, je pense que nous ne serons pas en mesure de les surveiller et de les éduquer suffisamment pour garantir leur sécurité.

En ce qui concerne la vérification de l'âge, je pense qu'il devrait y avoir un âge minimum. Quelques applications utilisant l'intelligence artificielle ont été mises au point pour la vérification de l'âge. Ce système s'est avéré extrêmement efficace. En effet, nous avons

essayé de le contourner de multiples façons différentes, mais nous n'y sommes pas parvenus. Si vous tentiez de le contourner, on vous empêchait de créer un autre compte sur la plateforme.

Il y a des façons de le faire. Oui, cela va coûter cher, mais la vie des enfants n'a pas de prix. Je pense que les conséquences seront plus coûteuses si on doit composer avec les séquelles de l'exploitation et du pédoprosé. La modération est importante. Il est essentiel d'éduquer et d'outiller les enfants, mais nous devons également obliger ces sociétés, qui ont créé des outils qui sont dangereux pour les enfants ou qui ne sont pas conçus pour eux... à donner un accès gratuit à leurs plateformes aux enfants et aux jeunes, et à laisser aux parents la responsabilité de les surveiller.

● (1710)

Kerry Diotte: À ce sujet, que pensez-vous d'Instagram pour les adolescents? Est-ce une bonne ou une mauvaise chose?

Tiana Sharifi: Je vais être très franche. Je ne pense pas que Mark Zuckerberg se soucie de nos enfants, point final. Meta ne se soucie pas de nos enfants. Je pense qu'Instagram pour les adolescents est un problème. Ce n'est qu'un autre moyen pour Meta de s'enrichir. Les mesures de protection prétendument mises en place et les actions annoncées ne seront pas suffisantes.

Il existe des plateformes de réseaux sociaux créées spécialement pour les jeunes. Elles sont formidables. Nous devrions faire de même.

Une fois encore, nous accordons notre confiance et déléguons notre responsabilité à des entreprises telles que Meta, qui ont prouvé à maintes reprises qu'elles ne se souciaient pas de ces questions. Je pense qu'Instagram est néfaste pour les adolescents, point final.

Kerry Diotte: Merci beaucoup.

La présidente: Monsieur Myles, vous avez maintenant la parole pour cinq minutes.

David Myles (Fredericton—Oromocto, Lib.): Merci à tous les témoins. C'est toujours fascinant. La conversation est vraiment intéressante aujourd'hui.

Je crains que nous confondions un peu les activités en ligne et les réseaux sociaux. Ce n'est pas vraiment la même chose. Le fait que votre enfant utilise Internet pour faire une recherche sur Google est très différent de son utilisation d'Instagram ou de Facebook, notamment en raison de l'algorithme.

Je suis tout à fait d'accord sur la question de la littératie numérique. Je me demande parfois dans quelle mesure la littératie numérique peut gérer l'algorithme. Je pense qu'elle peut nous aider dans une large mesure. Bien sûr, elle nous aide à comprendre le fonctionnement de l'algorithme, ce qui est toujours utile, mais je pense que la question que nous nous posons est la suivante: l'algorithme est-il tel qu'il rend la réglementation très difficile... ou la littératie numérique est-elle suffisante pour qu'un jeune puisse le gérer?

Il ne s'agit pas seulement de désinformation et d'information. Il ne s'agit pas seulement de la qualité du contenu qui est proposé aux jeunes. Il s'agit d'un renforcement des sentiments d'acceptation, de colère et ainsi de suite.

Monsieur Côté, peut-être pourriez-vous parler du défi que représente la réglementation des médias sociaux ou de l'algorithme lui-même, par opposition aux espaces en ligne. Je pense que parfois, il y a une confluence des deux qui n'est peut-être pas toujours utile.

• (1715)

André Côté: C'est une excellente question, et j'approuve tout à fait la façon dont vous l'avez formulée.

Il existe des questions plus générales concernant notre dépendance à nos appareils et la manière dont nous les utilisons. Puis, il y a des questions spécifiques liées aux plateformes de réseaux sociaux et à d'autres types de plateformes ou d'applications sur les appareils.

Le Canada travaille depuis cinq ans à trouver une solution pour réglementer les médias sociaux. Nous estimons que nous étions très près d'y parvenir à la fin de la dernière législature. On était très près d'adopter un projet de loi. C'était un compromis, mais en gros, il aurait imposé un devoir de responsabilité aux plateformes, en mettant l'accent sur sept catégories de contenus préjudiciables. Il leur aurait imposé des exigences pour traiter ces contenus, en mettant particulièrement l'accent sur les deux catégories les plus graves et en accordant une attention particulière aux enfants, tout en mettant en place un organisme de réglementation capable de superviser efficacement ces questions.

Nous devons simplement aller de l'avant avec ces mesures. Nous avons appris que nous avons besoin de dispositions renforcées pour nous concentrer sur les enfants, et nous en avons beaucoup discuté. Nous avons beaucoup appris, même au cours des deux dernières années. Tiana parle de manière très réfléchie de l'influence, par exemple, et de la façon dont cet espace évolue. Il est évident que nous devons tenir compte des répercussions de l'intelligence artificielle.

Je pense vraiment que nous devons nous y mettre, et je ne pense pas que nous devons repartir de zéro. Nous connaissons les grandes lignes de ce que nous devons faire. J'espère que le gouvernement, qui a laissé entendre qu'il présenterait bientôt un projet de loi, et le Parlement, qui s'est déjà penché deux fois sur ce dossier, reconnaîtront l'urgence d'adopter rapidement une telle mesure législative.

Pour conclure, je pense que nous devons tous réfléchir de manière plus générale à la manière dont nous nous adaptons au temps que nous passons devant nos écrans. J'ai une très mauvaise influence sur mes enfants. Ma femme et moi avons toujours nos écrans sous les yeux. Nous devrions tous réfléchir de manière plus générale aux enjeux sociaux et aux normes sociales, puis nous pencher plus spécifiquement sur les réseaux sociaux. C'est ainsi que je vois les choses.

David Myles: Je crois que je vois les choses de la même façon, monsieur Côté. Je parle d'expérience. Je ne suis pas accro à un site Web, mais aux services de médias sociaux qui me montrent des vidéos de planche à neige et de guitare sur mon compte Instagram. Ce sont des choses très différentes, et je suis également aux prises avec ce problème.

J'ai vu la situation évoluer tout au long de ma carrière dans les 20 dernières années. J'ai été musicien. Pendant mon parcours, la promotion de mes spectacles passait par les médias sociaux, mais même la façon de faire découvrir ce que je produisais à mon public a complètement changé parce que c'est devenu une question d'algorithme.

C'est probablement un aspect dont nous devrions également parler. On parle de la relation entre l'influenceur et son public, alors qu'en réalité, il n'y en a pas, car c'est maintenant l'algorithme qui suggère du contenu. Il y a donc plutôt une relation entre l'algo-

rithme et l'utilisateur, et non cette relation entre le créateur et l'utilisateur qui nous permettait de joindre notre public. C'était notre façon de gagner des adeptes. Maintenant, il y a vraiment une séparation, et ce sont les algorithmes qui servent d'intermédiaire.

Je vous comprends très bien, monsieur Côté.

Je me demande si M. Pavlounis a quelque chose à ajouter.

La présidente: Vous pourriez peut-être poser cette question la prochaine fois, car votre temps est écoulé.

David Myles: D'accord, désolé. Je le ferai.

[Français]

La présidente: Nous allons poursuivre avec vous, monsieur Champoux.

Vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Martin Champoux: Merci, madame la présidente.

Madame Tessier-Bouchard, je reviens encore à vous.

Mon collègue M. Myles a soulevé quelque chose d'intéressant. Il y a une distinction à faire entre accéder à Internet, surfer sur Internet et se promener sur les médias sociaux. L'interaction est très différente.

Selon votre expérience, croyez-vous que ce serait pertinent d'avoir une initiative destinée aux jeunes, au même groupe d'âge, soit les 8 à 12 ans, qui serait un vrai média social, un peu comme la plateforme X, c'est-à-dire un média sur lequel les jeunes échangent à partir de publications qu'ils ont faites eux-mêmes? Est-ce que ce serait viable? Évidemment, il faudrait qu'il y ait une supervision; il en faut une, si on veut faire de l'éducation. Est-ce que ça pourrait marcher?

Ève Tessier-Bouchard: Est-ce que ça pourrait marcher? Certainement. Est-ce que ce serait utile? Est-ce que ce serait souhaitable? J'en suis moins sûre. Les enfants du primaire sont encore bien petits.

• (1720)

Martin Champoux: Mettons cela à un peu plus tard. Mettons cela plus près de l'adolescence. Peut-être sont-ils trop jeunes au primaire, mais au secondaire, ils auraient très certainement besoin d'une espèce d'encadrement ou d'éducation sur l'utilisation des médias sociaux, parce qu'ils sont déjà en plein dedans.

Est-ce que ce serait une offre intéressante pour eux, mais aussi utile pour nous comme société, comme adultes et comme parents?

Ève Tessier-Bouchard: Je ne sais pas si j'ai tout ce qu'il faut pour répondre à cela.

J'ai l'impression que, ce qui les intéresse, c'est malheureusement de faire partie du monde des grands, et c'est aussi ce qui leur joue des tours, en même temps.

Martin Champoux: Pour ce qui est du monde des grands dans les médias sociaux, je pense qu'on va attendre un peu. Je ne suis pas sûr qu'on veuille les envoyer là.

Allons-y plutôt avec les As de l'info comme tels et le modèle que vous avez mis en place. Je suis convaincu que vous ne faites pas beaucoup de profit avec Les Coops de l'information. C'est un investissement. C'est parce qu'on y croit qu'on a un projet comme cela.

Si on veut parler de propositions, de recommandations pour les fins de cette étude en comité, avez-vous l'impression que ce serait une bonne idée d'imposer, d'une certaine façon, aux entreprises qui font de l'information un module destiné aux jeunes qui serait consacré à l'éducation numérique, à l'éducation à l'information? Cela devrait-il faire partie de nos recommandations, d'après vous?

Ève Tessier-Bouchard: En fait, je ne sais pas si c'est nécessaire.

Ce qui est nécessaire, selon moi, c'est que les médias se fédèrent. Nous collaborons déjà avec Réseau.Presse, avec l'Association de la presse francophone et avec tous les médias francophones en situation de minorité au Canada. Nous avons déjà une page dans *Le Devoir*, qui s'est allié aux As et qui publie, chaque samedi, une page numérique et une page papier pour les enfants.

J'ai l'impression qu'il faut surtout encourager les médias à se mettre ensemble pour le bien des enfants, plutôt que de faire beaucoup d'initiatives qui vont coûter beaucoup de sous pour à peu près la même chose. C'est pour cette raison que nous essayons de railler un peu tout le monde autour du projet.

Non, nous ne faisons pas d'argent avec cela, c'est sûr. Ça fait 35 ans que je fais des contenus jeunesse. Nous n'avons jamais fait d'argent avec les contenus jeunesse, mais c'est quand même un premier pas dans le monde de l'information, dans le monde numérique. Si tout le monde se met ensemble dans un projet, ça aide déjà plus d'enfants. Le but, c'est de rejoindre le plus d'enfants possible.

Martin Champoux: C'est bon, ce que vous faites. C'est un site qui est agréable, même pour les adultes. Je vous félicite. Je vous encourage à continuer. Je vous encourage aussi à demander et à aller chercher le financement nécessaire, parce que des initiatives comme les vôtres méritent d'être encouragées beaucoup plus.

Je vous remercie beaucoup, madame Tessier-Bouchard.

Ève Tessier-Bouchard: Merci, monsieur Champoux.

[Traduction]

La présidente: D'accord. La parole est à Mme Thomas pour cinq minutes.

Rachael Thomas: Madame Sharifi, je vais revenir à vous. J'espère que vous pourrez faire quelques observations sur la création et l'utilisation des hypertrucages. Je sais que c'est un domaine dans lequel vous avez une certaine expertise.

Sur votre site Web, vous dites que « plus de 90 % du contenu d'hypertrucage en ligne est de nature pornographique », ce qui est alarmant, surtout quand on sait qu'on se sert souvent de jeunes personnes pour produire ces images. J'aimerais que vous nous en disiez davantage sur ce que vous observez, sur les répercussions que cela peut avoir sur les jeunes ainsi que sur ce qu'on pourrait faire pour prévenir cela à l'avenir.

Tiana Sharifi: Je dirais que c'est l'une des tendances les plus importantes que nous observons. Ce genre d'hypertrucage basé sur l'intelligence artificielle a complètement changé la donne en ce qui concerne l'exploitation par les pairs, la prédation et la sextorsion. Des millions de contenus d'exploitation sexuelle d'enfants sont constamment générés au moyen de ces hypertrucages. Tout d'abord, nous voyons maintenant des gens utiliser des outils d'intelligence artificielle pour créer des hypertrucages de leurs pairs. Dans certains cas, c'est pour faire du chantage; dans d'autres, c'est pour se divertir, aussi étrange que cela puisse paraître. Nous observons aussi un changement radical en ce qui concerne le conditionnement à des fins de sextorsion. D'après le nombre de garçons qui commu-

niquent avec nous parce que quelqu'un avec qui ils ont communiqué a pu se servir d'une seule photo publiée sur leur profil pour créer des images d'eux nus au moyen de l'hypertrucage afin de leur faire subir de la sextorsion et du chantage, il y a un nombre alarmant de cas de ce genre.

Pour ce qui est de la prévention, tout d'abord, certains outils ne devraient pas être accessibles. Ce n'est que le premier aspect. Deuxièmement, il y a la question de l'éducation des jeunes. C'est un élément qui fait défaut. Nous ne pouvons pas simplement parler de littératie numérique; il faut aussi inclure dans cette conversation des aspects comme le consentement et les saines limites à respecter, en établissant un parallèle entre ce qui se fait en personne et ce qui se fait en ligne. Compte tenu de la nature du contenu auquel les enfants sont exposés sur les médias sociaux, je dirais qu'il y a presque une banalisation du fait d'utiliser le contenu d'une personne contre elle, à son insu et sans son consentement.

Voilà mes deux recommandations: s'il y a un moyen de le faire, il faut signaler ces plateformes — car elles ne sont pas sur le Web clandestin — et commencer à sensibiliser les jeunes à des fins de prévention.

• (1725)

Rachael Thomas: Merci.

J'aimerais revenir sur ce rapport et son contenu en vous demandant de décrire ce qu'est un hypertrucage et comment il est créé.

Tiana Sharifi: Un hypertrucage est essentiellement n'importe quel type d'images créées par l'IA qui ne sont pas réelles. Ce ne sont pas de vraies images d'une personne, mais des images basées sur une personne. Lorsqu'on parle d'« hypertrucage », il s'agit d'images générées par l'IA qui, dans bien des cas, représentent une vraie personne. Lorsque je parle de « nus hypertruqués », je fais référence aux outils d'IA qui, à partir d'une photo, d'une image réelle de la personne, peuvent générer une image ou une vidéo représentant cette personne nue.

Rachael Thomas: Merci beaucoup de ces précisions.

J'espère également que vous pourrez nous parler de certaines des recherches que vous avez menées sur l'IA et sur la façon dont elle peut être utilisée pour détecter la traite des personnes en ligne. J'ai lu certaines recherches que vous avez menées en Colombie-Britannique. Vous avez fait des recherches à propos des publicités sur le travail du sexe en Colombie-Britannique, et vous avez constaté que, dans 40 % des cas, les publicités indiquaient qu'il y avait de la traite de personnes à des fins sexuelles ou de l'exploitation d'enfants. Vous pourriez peut-être apporter des précisions à ce sujet.

Tiana Sharifi: L'intelligence artificielle est un outil puissant. La technologie est un outil puissant. Elle peut être utilisée à bon escient. Évidemment, lorsqu'elle est utilisée par des personnes comme moi et des professionnels de ce domaine l'utilisent, elle peut être très efficace.

Dans le cadre de ce projet de recherche, nous avons entraîné des robots Web à détecter des situations et des cas de traite des personnes. Mon rôle, en tant qu'experte dans le domaine, était de concevoir le contenu destiné à cet entraînement. En termes clairs et nets, il s'agit de déterminer si le contenu publié sur des sites d'escorte ordinaires indique qu'une personne est victime de la traite ou de l'exploitation des enfants. Nous avons effectivement constaté que, dans 40 % des situations, il s'agissait bel et bien d'un cas de traite des personnes. Le pourcentage aurait été beaucoup plus élevé si nous n'avions pas établi un seuil de confirmation basé sur la présence d'au moins trois critères différents que nous avons définis comme étant des indicateurs de la traite des personnes, si vous voyez ce que je veux dire.

Rachael Thomas: Oui. Merci beaucoup. J'aurais aimé que nous ayons plus de temps, mais je dois malheureusement vous interrompre.

La présidente: Les témoignages d'aujourd'hui sont très troublants.

Monsieur Myles, vous avez de nouveau la parole pour cinq minutes.

David Myles: Merci beaucoup.

Je vais poursuivre.

Monsieur Pavlounis, vous pourriez peut-être essayer de répondre aux questions dont nous avons discuté plus tôt au sujet de certaines des difficultés en matière de réglementation.

Dimitri Pavlounis: Bien sûr.

Je comprends le point que vous avez soulevé au sujet de la différence entre le Web et les médias sociaux. C'est une nuance importante. On confond souvent ces choses lorsqu'on parle de la façon dont les jeunes les utilisent. C'est une chose que nous avons remarquée du point de vue de l'éducation sur les médias.

Même le fait d'expliquer aux jeunes cette différence peut être en soi important, surtout pour les plus jeunes enfants, car dans le cadre du travail et des études que nous faisons auprès d'eux, nous constatons qu'ils ne savent pas vraiment faire la différence entre une plateforme de médias sociaux et un moteur de recherche, par exemple. Dans tous les cas, ce sont des sources d'information. Toutes ces sources sont interreliées et mènent les unes aux autres. Je ne pense pas qu'on puisse les distinguer de la même façon. Nous comprenons la volonté de réglementer, mais il faut aussi penser à la façon dont ces sources sont interreliées.

En ce qui concerne certaines des questions plus générales, en particulier les algorithmes, il y a un aspect qui ressort souvent lorsqu'on pense à la réglementation et à la limite d'âge. Je me pose toujours cette question: si on impose une limite d'âge, quelles seront les autres conséquences de cette politique? En ce qui concerne la personnalisation algorithmique, comme nous le savons tous — et je pense que nous connaissons tous des gens qui sont concernés par cette question —, le simple fait d'imposer une limite d'âge de 16 ou 18 ans n'est pas une solution miracle pour protéger les gens contre les effets de ces algorithmes. Outre les limites d'âge, d'autres solutions sont-elles envisagées pour remédier à certains problèmes sous-jacents plus vastes qui touchent le contenu et l'infrastructure des médias sociaux? C'est le genre de chose que je voudrais qu'on prenne en considération lorsqu'on se penche sur la question, et la personnalisation algorithmique est au cœur de cette question.

J'aimerais également revenir sur certaines choses qui ont été dites précédemment. Je suis tout à fait d'accord pour dire que tous les aspects dont nous parlons ne sont pas qu'une question d'éducation. Dans certains cas, c'est une question d'éducation sur les médias, et dans d'autres, il peut s'agir d'une question de réglementation. Faire la distinction entre ces situations est l'une des principales difficultés auxquelles le Comité doit faire face.

• (1730)

David Myles: C'est exactement le défi auquel nous sommes confrontés en ce moment. Nous avons eu une excellente conversation, car la littératie numérique est très importante. Comme nous l'avons tous dit, nous avons une génération qui n'en a pas bénéficié, et nous sommes en train de rattraper notre retard, mais il y a aussi l'aspect réglementaire, et je crains que cela puisse être insuffisant.

C'est aussi en grande partie une question de transparence, surtout en ce qui concerne l'infrastructure. Pouvez-vous nous parler un peu de votre expérience de l'infrastructure des médias sociaux et de l'infrastructure algorithmique du point de vue de la transparence? Quelles sont les possibilités à cet égard?

Dimitri Pavlounis: Pour ce qui est de l'éducation, notamment l'éducation sur les médias, encore une fois, c'est un élément clé de l'éducation des jeunes. Il s'agit de leur faire comprendre pourquoi ils voient ce qu'ils voient, en quoi ce qu'ils voient n'est pas nécessairement naturel, et de leur expliquer qu'il y a une sorte d'infrastructure sous-jacente. Il s'agit de rendre plus visible ce qui est invisible. C'est une lutte constante. C'est difficile parce que nous ne savons pas ce qui se passe réellement, et les chercheurs n'ont pas accès à cette information, de sorte que nous ne pouvons en parler qu'en termes abstraits. Lorsqu'on parle des médias numériques et de l'éducation sur les médias numériques, surtout chez les jeunes, on a tendance à voir « l'algorithme » comme quelque chose d'insaisissable qu'on ne peut pas comprendre et qu'on ne peut donc pas réglementer.

Il y a un aspect stratégique à cela, mais il est difficile d'éduquer les gens à ce sujet, surtout parce que cela peut aussi devenir un bouc émissaire qui permet de jeter entièrement le blâme sur l'algorithme alors qu'il pourrait y avoir d'autres causes sous-jacentes à certains des effets que nous observons.

David Myles: C'est exactement mon avis en ce qui concerne la transparence. Il en a été question dans la conversation sur l'intelligence artificielle. Dans bien des cas, ce qui ressort des questions que nous avons posées sur l'intelligence artificielle, c'est que nous avançons essentiellement dans le noir, sans savoir où nous allons parce que nous ne savons pas exactement à quoi ressemble l'infrastructure sous-jacente. C'est ce qui me pose un peu problème.

La semaine dernière, nous avons reçu un témoin qui a parlé des publicités. J'ai trouvé que c'était une façon très intéressante d'aborder les dessous de la question, parce que tout tourne autour de la monétisation de l'attention.

Madame Sharifi, vous pourriez peut-être nous parler de la marchandisation de l'attention dans les publicités et nous dire si c'est une façon efficace d'aborder en partie ce problème.

Tiana Sharifi: Pourriez-vous préciser ce que vous entendez par là? Parlez-vous des publicités éducatives?

David Myles: Non, je parle de la possibilité de faire de la publicité destinée aux enfants sur les comptes des enfants.

Tiana Sharifi: Je pense que c'est l'un des préjugés que nous constatons. C'est pourquoi l'une de mes demandes en matière de réglementation est que l'on ne puisse pas faire de publicités qui ciblent les mineurs, surtout parce que, d'après mon expérience, j'ai vu certaines publicités tout à fait inappropriées qui pourraient se retrouver sur le compte d'un enfant. Je les ai signalées, mais je n'ai obtenu aucune réponse ni aucun suivi.

Encore une fois, il s'agit de tenir les plateformes responsables de leur capacité à permettre à quiconque de créer de la publicité à l'intention de certaines populations qui ne devraient pas être ciblées. Je vais vous donner l'exemple de Seeking. L'entreprise Seeking, qui s'appelait auparavant Seeking Arrangements, fait maintenant des tonnes de publicités, et ces publicités se sont retrouvées dans les faux comptes de mineurs que nous avons créés à des fins de recherche.

• (1735)

David Myles: Merci beaucoup.

La présidente: Monsieur Mason, je suis désolée que vous n'ayez pas eu de questions jusqu'à présent aujourd'hui. Avez-vous des observations ou des réflexions sur ce dont nous avons discuté?

Perry Mason: J'ai beaucoup d'observations à ce sujet.

La présidente: D'accord, veuillez vous en tenir à quelques minutes, s'il vous plaît.

Perry Mason: Vous pouvez m'interrompre quand vous le voudrez. Je ne me souviendrai pas du temps dont je dispose.

Ces problèmes ne sont pas nouveaux. Ce sont des problèmes qui existaient il y a 20 ans. Ce que je vois et j'entends me rappelle les mêmes problèmes auxquels je devais faire face il y a 20 ans. Il est vrai que les problèmes ont pris de l'ampleur, bien sûr. Qui peut nier que nous voulons protéger tous les enfants?

D'un point de vue plus fondamental, j'estime que toute mesure législative adoptée aujourd'hui sera désuète demain. Nous devons faire face à un problème difficile, c'est-à-dire que, pour le dire autrement, les institutions traditionnelles évoluent de façon linéaire.

On sait comment les choses évoluent: une chose à la fois. Internet évolue de façon exponentielle, et il sera très difficile de suivre le rythme.

J'ai de nombreuses idées, mais il y en a une qui me semble importante, et c'est que toute loi que l'on crée doit être dynamique. Elle ne peut pas être statique. Le domaine évolue si rapidement, à une vitesse vertigineuse, que nous ne serons pas en mesure de suivre le rythme. Je peux vous le garantir. Nous devons réfléchir dans cette optique. C'est un point de vue tout à fait différent lorsqu'il s'agit de légiférer. C'est nouveau. Je pense que les lois statiques seront vouées à l'échec. J'ai même des doutes... Je me demande même si une loi dynamique peut échouer, car ce domaine évolue si rapidement.

Je pense que nous devons trouver une solution pour protéger les enfants, bien sûr. J'ai beaucoup d'autres réflexions à ce sujet. Je ne fais pas d'études, et j'accorde de l'importance aux études, mais j'ai acquis de l'expérience pendant près de 30 ans. J'ai eu de nombreuses discussions intimes dans le cadre de cercles de réparation. Je suis allé très souvent dans des bureaux pour rencontrer des parents et des enfants victimes d'intimidation, et toutes ces choses ne sont pas nouvelles. Elles ne sont pas du tout nouvelles. Je connais les tendances.

La présidente: Monsieur Mason — et je lance l'invitation à tous les témoins du Comité aujourd'hui —, nous aimerions entendre toute autre observation que vous n'avez pas eu l'occasion d'exprimer aujourd'hui. Veuillez nous faire parvenir un courriel par l'entremise du greffier. Si vous avez oublié de dire quelque chose ou si vous avez d'autres renseignements, veuillez nous les faire parvenir. Cette information peut nous être utile. Les analystes s'en serviront pour préparer notre étude au début de la nouvelle année.

C'est tout le temps que nous avons pour aujourd'hui, mais je vous suis vraiment reconnaissante de votre participation. Encore une fois, veuillez nous faire part de vos dernières réflexions. Merci.

Sur ce, la séance est levée. Joyeux Noël à tous.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>